



*Union
Départementale
des Associations
Familiales
des Côtes d'Armor*

Rapport d'activité 2007

**Présenté à l'Assemblée Générale
du mardi 3 juin 2008**

Sommaire

Le mot du Président

Présentation

I - Quelles ont été les principales actions menées par l'UDAF?

- Dans le cadre des instances et des relations publiques..... p 10
 - Les instances départementales, nationales et régionales p 10
 - Les relations publiques p 11
- Dans le cadre des commissions sectorielles et internes p 13
 - Les commissions générales p 14
 - Les commissions statutaires p 18
- Dans le cadre des représentations p 19
- Dans le cadre du développement de l'action familiale
 - Les mouvements familiaux p 24
 - La conférence des mouvements p 26

II - Les services

| | |
|--|------|
| Secrétariat de la Médaille Française de la Famille | p 28 |
| Point Info Famille | p 28 |
| Accompagnement Budgétaire..... | p 28 |
| Rétablissement personnel..... | p 29 |
| Observatoire de la famille et des majeurs protégés..... | p 29 |
| Médiation gens du voyage..... | p 30 |
| Service d'aide aux tuteurs familiaux | p 34 |
| Service des tutelles | p 35 |
| Service juridique et patrimonial..... | p 39 |
| Service comptabilité..... | p 41 |
| Démarche qualité..... | p 43 |
| Ressources humaines..... | p 43 |
| Conclusion..... | p 45 |
| Sigles..... | p 46 |

Le mot du Président

2007 aura été une année de réflexion, d'anticipation et de semence, mais je vous rassure, pas d'inaction, de tout façon à l'UDAF des Côtes d'Armor, on ne dort pas sur ses lauriers.

Beaucoup d'actions, de décisions commencées ou prises en 2007 verront, et puisque nous sommes au mois de juin, voient le jour en 2008.

La réforme des tutelles qui sera applicable au 1^{er} janvier 2009, a été anticipée, par les formations des cadres, des personnels, même du Président, nous serons prêts afin que cette réforme tant attendue et nécessaire soit applicable au 1^{er} janvier 2009 à l'UDAF des Côtes d'Armor. D'autres formations sont en cours, des contacts partenariaux sont pris avec les présidents et directeurs des autres associations tutélaires, afin de réfléchir et d'anticiper au mieux les décisions du Conseil Général. Nous travaillons également avec les autres UDAF bretonnes, Finistère et Morbihan, sur cette réforme.

La mise en place d'un service de micro crédit social, a été décidée par le Conseil d'Administration. Un large partenariat a été ouvert tant avec la Caisse d'Epargne et son association Parcours Confiance, que la Caisse des Dépôts et Consignations, que le Conseil Général des Côtes d'Armor ; sans dévoiler 2008, ce service a vu le jour en Avril.

Diverses rencontres se sont tenues avec l'association le Gué, afin de les accueillir dans nos locaux au 30 bd Hérault, là aussi cela devrait être effectif fin 2008.

Partenariat dans le cadre du REAAP, avec la DASS, la CAF, la MSA et d'autres petites mains indispensables, et la réalisation de « Fête la Soupe » à Binic et qui fut un succès par le nombre de visiteurs et de bénévoles.

Partenariat de nos 8 représentants au Conseil d'Administration de la CAF dans le cadre de la majorité de gestion, et des décisions importantes qui impactent directement la vie quotidienne de nos familles, tant pour le départ en vacances, que les aides financières ou l'aide à l'accès et au maintien dans le logement.

L'année 2007 a été une année de discussion avec la CAF pour réfléchir à la mise en place, à titre expérimental, d'un service d'accompagnement budgétaire pour les familles en difficulté passagère, comme nous le faisons avec la CRAM, ou le MINEFI.

En fin d'année 2007, une commission a anticipé le renouvellement de nos représentants dans les CCAS, (370 représentants familiaux à trouver pour avril 2008, pour le moment 200 sièges environ sont pourvus), je profite de l'occasion pour vous demander de vous mobiliser afin que nous couvrions tout le département, merci.

En 2007, rappelez-vous, c'était lors de notre Assemblée Générale à LANTIC, notre première « Université des Familles » sur le thème, « L'aménagement du territoire, l'avenir est-il RURBAIN ? » ; c'est plus de 560 connexions nationales, internationales que nous avons eues. L'Assemblée de 2009 non électorale, donc plus cool, pourra être l'occasion de renouveler l'expérience intéressante.

**Le Président,
Lionel LE BORGNE**

L'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor

Une association au service de toutes les familles

Instituée par l'Ordonnance du 3 mars 1945, puis par la Loi du 1^{er} juillet 1975, l'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor oriente son activité autour des **quatre missions qui lui sont confiées par le législateur** :

- **Donner son avis** aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- **Représenter officiellement** auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles, désigner ou proposer les délégués des familles dans toutes les instances concernant la vie familiale.
- **Gérer tout service** d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.
- **Exercer devant toutes les juridictions** l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

Au 31 décembre 2007, l'UDAF des Côtes d'Armor est composée de :

20 mouvements familiaux regroupant 83 associations familiales et 5677 familles adhérentes auxquels sont associés quatre autres mouvements familiaux.

Le mouvement familial est constitué de l'ensemble des familles ayant choisi d'adhérer à différentes associations familiales du département. Il s'agit d'un vaste regroupement, riche par sa diversité, pouvant exprimer des positions communes dans le respect de chacun.

Tous les mouvements familiaux participent activement à la vie de l'UDAF et chaque mouvement familial dispose d'au moins un siège au sein du Conseil d'Administration.

Fort de cette diversité et de cette pluralité, l'UDAF peut réaliser la volonté du législateur auprès de l'ensemble des familles du département, adhérentes ou non à une association familiale.

Les instances

Le Bureau

| | |
|---------------------|--|
| Président | Lionel LE BORGNE <i>Confédération Syndicale des Familles</i> |
| Vice-présidents | Dominique VIEL <i>Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor</i> Yvette DEMAY <i>Familles Rurales</i> Blandine DONNET <i>ADMR, Association du Service à Domicile</i> |
| Secrétaire | Françoise UGUEN <i>Confédération Syndicale des Familles</i> |
| Secrétaire Adjointe | Christine VILT <i>Associations Familiales Catholiques</i> |
| Trésorière | Marie-Thérèse RUELLAN <i>ADMR, Association du Service à Domicile</i> |
| Trésorier Adjoint | Joseph LEMORDANT <i>Familles Rurales</i> |
| Membres du Bureau | Henri HERVY <i>Fédération des Malades et Handicapés</i> |

A titre délibératif :

Emmanuelle AUBERTIN
Associations Familiales Catholiques

Philippe de La LAURENCIE
Associations Familiales Catholiques

Yvette DEMAY
Familles Rurales

Claudine DESROCHES
Associations Familiales Catholiques

Blandine DONNET
ADMR, Association du Service à Domicile

André Louis DUMONT
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

Odile FANTINO
Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés

Carmen GUYOMARD
Familles Rurales

Henri HERVY
Fédération des Malades et Handicapés

Frédéric JOUBERT des OUCHES
Associations Familiales Catholiques

Chantal JOUCHET
Familles Rurales

Lionel LE BORGNE
Confédération Syndicale des Familles

Jacques LE BRETON
Associations Familiales Maritimes

Nathalie LECHAT
Familles Rurales

Yvonne LE CORFEC
Confédération Syndicale des Familles

Bertrand LE MEE
Maisons Familiales Rurales

Marie-Thérèse LE ROC'H
ADMR, Association du Service à Domicile

Valérie LECUYER
Jumeaux et plus

Joseph LEMORDANT
Familles Rurales

Catherine LULA
Familles Rurales

Marcel MOISAN
Vacances et familles, l'accueil en plus

Françoise PASQUET
Confédération Syndicale des Familles

Jacqueline PAVEC
Associations Familiales Catholiques

Louissette RENAULT
Familles Rurales

Marie-Thérèse RUELLAN
ADMR, Association du Service à Domicile

René SAP
Association des Familles Laiques

Jean Claude TASSET
Association départementale des veufs et veuves

Françoise UGUEN
Confédération Syndicale des Familles

Dominique VIEL
Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor

Christine VILT
Associations Familiales Catholiques

Le Conseil d'administration

A titre consultatif :

Daniel MALLET
Caisse d'Allocations Familiales

Marie Jo LE BARRIER
Caisse Primaire d'Assurance Maladie

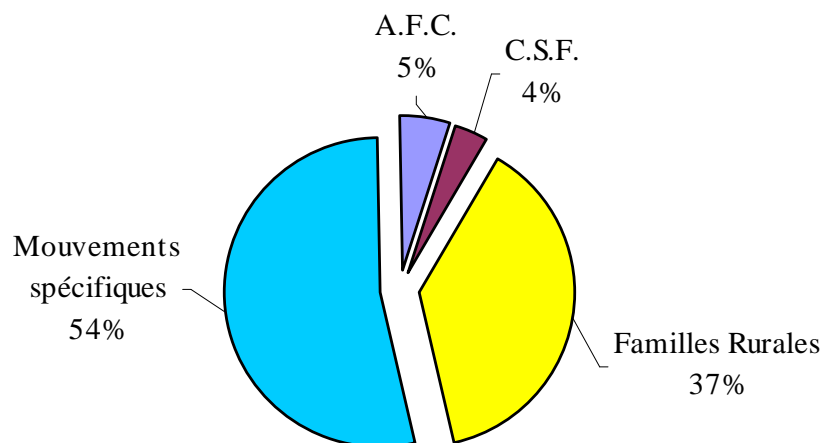
Lieu de résidence des administrateurs

Listes électorales arrêtées au 31 décembre 2007

Répartition par mouvement

| | Associations | Familles | Suffrages |
|--|--------------|-------------|--------------|
| <i>Mouvements à recrutement général</i> | | | |
| Familles Rurales | 27 | 2100 | 6934 |
| A.F.C. | 11 | 301 | 934 |
| C.S.F. | 2 | 210 | 828 |
| <i>Mouvements à recrutement spécifique</i> | | | |
| Ass. Familiale de Lamballe | 1 | 110 | 372 |
| A.D.A.P.E.I | 1 | 496 | 1380 |
| A.D.M.R | 25 | 802 | 2790 |
| A.F.D | 1 | 36 | 80 |
| A.F.I.C.A. | 1 | 9 | 26 |
| A.F.M. | 1 | 79 | 144 |
| A.P.F | 1 | 217 | 456 |
| APEDYS 22 | 1 | 116 | 429 |
| Autisme Ouest 22 | 1 | 23 | 70 |
| E.F.A | 1 | 119 | 354 |
| F.M.H. | 1 | 63 | 126 |
| Jumeaux et Plus | 1 | 157 | 781 |
| M.F.R. | 2 | 327 | 1214 |
| U.F.A.L. | 2 | 24 | 61 |
| U.N.A.F.A.M. | 1 | 200 | 582 |
| Vacances et Familles. | 1 | 193 | 490 |
| Veuves et Veufs | 1 | 95 | 101 |
| 20 | 83 | 5677 | 18152 |

Familles adhérentes en 2007



Organisation de l'UDAF des Côtes d'Armor

POLITIQUE FAMILIALE

- Secrétariat médaille française de la famille
- Services aux familles
 - PIF Point Info Famille
 - AEB Accompagnement Budgétaire
 - PRP Procédure de Rétablissement Personnel
 - MCS Micro Crédit Social
 - Observatoire de la famille
- Services généraux, entretien

SERVICE ADULTES

- Service tutelle et curatelle d'Etat
- Service d'aide aux tuteurs familiaux

MEDIATION GENS DU VOYAGE

- Mission relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

- I -

Quelles ont été les principales actions menées par l'UDAF ?

Dans le cadre des instances et des relations publiques

A - Les instances départementales, nationales et régionales

Assemblée Générale, Conseils d'Administration et Bureaux

L'**Assemblée Générale** de l'UDAF s'est tenue le mardi 5 juin 2007 à Lantic. Elle fut suivie de l'Université des familles sur le thème « L'aménagement du territoire, l'avenir est-il rurbain ? ».

Une **Assemblée Générale Extraordinaire** a également eu lieu le 5 juin à Lantic afin de procéder à l'adoption des modifications statutaires (statuts et règlement intérieur de l'UDAF), suite aux recommandations de l'UNAF.

Au cours de l'année, se sont déroulées **4 réunions de Conseil d'Administration** les 6 mars, 26 avril, 26 septembre, 25 octobre 2007 et **5 réunions de Bureau** les 24 janvier, 11 avril, 24 mai, 12 septembre et 21 novembre 2007.

Lors de ces rencontres, les instances ont procédé à la désignation des représentants familiaux, suivi l'activité des services, étudié les budgets, examiné la situation financière. Elles se sont engagées dans des actions de sensibilisation et de formation des bénévoles.

Les instances nationales

L'UDAF était représentée à l'Assemblée Générale de l'UNAF les 16 et 17 juin à Lille. Mr LE BORGNE, président de l'UDAF, a été élu au Conseil d'Administration de l'UNAF. Il participe activement à la vie de l'UNAF : depuis octobre 2006, il est en charge du secteur Cadre de vie, Habitat et est membre de la Conférence nationale des mouvements ainsi que de la Commission de contrôle et d'arbitrage nationale.

Le président a pris part les 21 et 22 avril à la rencontre des présidents à Angoulême et la directrice à la journée des directeurs le 23 mars 2007 à Paris. Ils ont tous deux assisté à la réunion des présidents d'UDAF/d'URAF et des directeurs d'UDAF le 20 octobre 2007 à Paris. Le président et la directrice ont également participé à la rencontre présidents/directeurs le 8 décembre 2007 sur le projet institutionnel.

L'UDAF était présente les :

- 23 janvier 2007 à la rencontre régionale des Point Info Famille à Rennes ;
- 15 mars 2007 à la réunion nationale sur le micro crédit social à l'UNAF ;
- 15 mars 2007 au groupe de travail UNAF sur le parrainage de proximité ;
- 24 mars 2007 à la journée nationale sur « la réforme de la protection de l'enfance », à Paris ;
- 28 mars 2007 à la rencontre des Point Info Famille à la Délégation Interministérielle à la Famille à Paris ;
- 4 juin 2007 au groupe de travail UNAF sur la médaille française de la famille ;
- 12 octobre 2007 au colloque sur la représentation familiale dans la gouvernance de la sécurité sociale à Paris ;
- 12 octobre 2007 à la journée nationale d'information sur la prévention de l'obésité pédiatrique, à Paris
- 18 octobre 2007 à la journée de rencontre des Point Info Famille du Grand Ouest à la Roche sur Yon ;
- 5 décembre 2007 au groupe de travail UNAF sur la charte de développement des Point Info Famille et de la base du « Guide des événements familiaux ».
- 13 décembre 2007 à la conférence téléphonique du groupe de travail UNAF sur le parrainage de proximité.

L'UDAF a régulièrement interrogé les mouvements familiaux afin de répondre aux questionnaires et sollicitations de l'UNAF (notamment sur le thème de l'obésité pédiatrique).

Les instances régionales et interrégionales

Au niveau régional, l'UDAF a assisté :

- au comité de pilotage du fonds formation URAF le 13 février 2007 à Rennes ;
- à la commission d'évaluation URAF le 20 février 2007 à Rennes ;
- à la commission d'orientation relative à la formation des bénévoles des mouvements familiaux le 23 avril à Rennes.

La convention URAF de Bretagne a été signée pour la constitution d'une association interdépartementale afin de coordonner et de mutualiser les actions des UDAF en direction des familles de la région. L'association interdépartementale a réuni le Bureau le 7 mars 2007 à Rennes, le Conseil d'Administration le 21 mai 2007 à St-Brieuc et l'Assemblée Générale le 10 septembre 2007 à St-Brieuc.

Le président de l'UDAF représente l'URAF au Comité Régional de l'Habitat et est membre du Bureau.

Concernant l'inter région, l'UDAF assiste régulièrement aux réunions politiques et techniques. Notre UDAF était présente le 3 mars 2007 au Mont St-Michel sur l'élaboration du projet institutionnel. L'UDAF est présente aux assemblées générales et événements organisés par les autres UDAF.

B - Les relations publiques

La veille de propositions auprès des pouvoirs publics

▲ L'UDAF a adressé aux parlementaires du département, avant discussion au Sénat, la charte de la protection juridique des majeurs, élaborée par l'Association Nationale des Juges d'Instance (ANJI) et le Groupe d'Etude des Services de Tutelles de l'Ouest (GESTO), et à laquelle le Bureau de l'UDAF a adhéré en date du 24 janvier 2007.

▲ Le 9 mars 2007, l'UDAF a interpellé les députés et sénateurs du département sur la couverture maladie des veuves et veufs afin de faire annuler le décret n° 2007-199 du 14 février 2007. Ce dernier réduit la couverture maladie des veuves ou veufs, de moins de trois enfants ne travaillant pas, de quatre ans à douze mois.

▲ Les trois associations tutélaires du département, l'UDAF, l'ATH (Association Tutélaire en faveur des personnes handicapées) et l'ADT (Association Départementale des Tutelles) ont interpellé le directeur DDASS pour solliciter une réunion du comité de pilotage dans le cadre de la dotation globale de financement pour l'année 2007 et le suivi d'activité.

▲ L'UDAF a interpellé, avec les deux autres associations tutélaires du département, l'ADT et l'ATH, les députés et les sénateurs sur le texte de loi concernant la protection juridique des majeurs.

▲ Le 11 juillet 2007, l'UDAF a interpellé le Préfet et le Président du Conseil Général des Côtes d'Armor pour conserver une représentation familiale, à titre consultatif, au sein de la commission spécialisée des actions de prévention des expulsions. En effet, le décret relatif à cette commission restreint considérablement la place des familles et des usagers. Elle remplace les commissions départementales des aides publiques au logement.

Les relations avec les partenaires

▲ La directrice de l'UDAF a rencontré à plusieurs reprises la directrice du Conseil Général pour échanger sur la loi du 5 mars 2007 portant réforme à la protection juridique des majeurs et les mesures d'accompagnement social personnalisé et d'accompagnement judiciaire, ainsi que sur la possibilité d'un travail partenarial sur le micro crédit social.

▲ Le 16 mai 2007, l'UDAF a reçu l'animatrice territoriale de santé du pays de Guingamp et la chargée de mission du CODES 22 pour présenter leur projet d'éducation pour la santé en direction des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire.

▲ Le 6 juin 2007, les trois présidents d'associations tutélaires du département (UDAF, ATH et ADT) se sont réunis pour échanger sur la mesure d'accompagnement sociale personnalisée.

▲ Le 25 septembre 2007, l'UDAF a rencontré l'antenne de Rennes de l'association française des centres de consultations conjugales qui souhaite tenir des permanences dans les locaux de l'UDAF afin de se rapprocher de la population costarmoricaïne qui les sollicite.

▲ En 2007, l'UDAF est intervenue auprès de l'Office HLM sur les mesures de protection juridique.

Les relations avec les médias

Des conférences de presse :

- les 10, 17 et 24 janvier 2007 lors des réunions d'information « Lire et faire lire » à Dinan, Tréguier et Maël Carhaix;
- le 1^{er} juin 2007 pour annoncer l'Université des familles « L'aménagement du territoire, l'avenir est-il rural ? »;
- les 21 novembre et 5 décembre 2007 à l'occasion des formations « Lire et faire lire » à Tréguier et Dinan.

Des communiqués de presse pour annoncer nos diverses manifestations :

- les réunions décentralisées et les formations « Lire et faire lire »,
- l'Assemblée Générale,
- l'Université des familles...

Des actions de communication : diffusion d'invitations pour l'Assemblée Générale, l'Université des familles, les formations des représentants familiaux et par la carte de vœux 2007.

Dans le cadre des commissions sectorielles et internes

Les commissions jouent un rôle important d'éclairage sur les sujets de fond que le Conseil d'Administration doit traiter et à propos desquels il prend des positions politiques sous le contrôle de l'Assemblée Générale.

Les commissions de l'UDAF, rassemblant les administrateurs et les représentants familiaux dans les secteurs en lien avec leur mandat, sont des instances consultatives permettant aux représentants de nourrir leur réflexion et d'acquérir des éclairages pour bien représenter les familles. Les administrateurs, qui sont en charge de l'un ou l'autre domaine de la politique familiale, gardent un contact permanent avec tous les représentants qui agissent dans leur secteur.

| Commissions | Responsables |
|--|---|
| <i>Commissions statutaires</i> | |
| Commission de contrôle | Françoise UGUEN |
| Conférence des Mouvements | Marie Thérèse RUELLAN |
| <i>Commissions générales</i> | |
| 1) Psychologie et sociologie de la famille <ul style="list-style-type: none"> ▪ Petite enfance ▪ Evolution de la famille, éthique, dimension familiale de l'immigration. | Dominique VIEL |
| 2) Grands équilibres économiques et sociaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démographie, économie générale et économie non marchande, fiscalité, aménagement du territoire, prestations sociales et familiales (politique générale et action sociale), précarité, lutte contre l'exclusion, CLI, CAF. ▪ Santé, vieillesse solidarité intergénération, personnes âgées. | Yvette DEMAY Joseph LEMORDANT et Henri HERVY |
| 3) Education et formation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation initiale et continue (enseignement) Insertion professionnelle et emploi. | Dominique VIEL |
| 4) Vie quotidienne <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation et usage des biens et services, surendettement, ▪ Crédit à la consommation. ▪ Médias et loisirs. ▪ Action sociale et participation des familles à la vie associative, familles et vie urbaine, familles et vie rurale. | Françoise UGUEN |
| 5) Habitat et cadre de vie, environnement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitat et logement. ▪ Environnement et écologie, eau, équipements. | Jacques UGUEN |
| <i>Autres commissions et groupes de travail</i> | |
| Commission du personnel | Lionel LE BORGNE |
| Commission des services | Lionel LE BORGNE |

A- Les commissions générales

Psychologie et sociologie de la famille

La commission s'est tenue les 25 janvier, 1^{er} février, 23 mai, 25 juin, 5 et 26 septembre 2007 sur le festival *Enfantillages*, le parrainage de proximité et le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

↳ **Petite enfance :**

« Un enfant dans la ville » à Dinan :

L'UDAF a participé, les 9 et 10 juin 2007 à Dinan, à la manifestation « Un enfant dans la ville » sur le thème des gaulois. Elle a fait passer un message fort sur la notion de migrations en animant l'exposition « Les migrations pour vivre ensemble » à partir de deux jeux pédagogiques (jeux de l'oie et de loto). Elle a également tenu un atelier de confection de chapeaux de gaulois.

Festival « Enfantillages » à Saint-Brieuc :

L'UDAF a pris part au festival « Enfantillages » sur le thème « Enfances d'Ici, Enfances d'ailleurs », qui s'est déroulé du 10 au 24 novembre 2007 et a assisté à 6 réunions de travail. L'UDAF a présenté un jeu interactif sur les migrations à partir de l'exposition « Les migrations pour vivre ensemble » au centre social le point du jour à St-Brieuc le 24 novembre 2007.

Parrainage de proximité :

L'UDAF est inscrite dans le groupe de travail national du parrainage de proximité mis en place par l'UNAF, qui se réunit tous les trois mois. L'objectif est de fédérer les expériences afin de les transmettre au réseau des UDAF : ouverture d'un service, animation d'une plate forme de parrainage ou d'un comité départemental du parrainage. Ainsi, a été abordée la phase de diagnostic au niveau départemental et/ou régional avec l'offre de parrainage, l'image du parrainage, l'identification des partenaires incontournables, l'identification de la demande...

Au niveau départemental, l'UDAF a élaboré un état des lieux des besoins et attentes des associations à partir d'un questionnaire et d'entretiens (auprès du Secours populaire ; du Secours catholique ; Un enfant, une famille bretonne ; Grands-parrains, petits filleuls ; l'UNAPP, Union Nationale des Associations de Parrainage de Proximité) qui ont abouti à la rédaction d'un mémoire sur « le parrainage de proximité, une pratique en quête de définition ». L'UDAF a alors défini un projet de coordination qui s'inscrit dans une démarche de promotion du parrainage afin d'accompagner les associations du département (les aider à intégrer la charte nationale, leur apporter un soutien en logistique, en communication, en formation...).

Conseil de familles des pupilles de l'Etat et commission consultative d'agrément d'adoption :

L'UDAF entre dans la composition du conseil de famille, comme membre d'une association à caractère familial et est aussi membre de droit au conseil d'administration de « l'Hirondelle », association départementale d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat et des personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance des Côtes d'Armor. L'UDAF s'investit également pleinement dans la commission consultative d'agrément d'adoption qui donne un avis au président du Conseil Général pour valider une demande en vue de l'adoption d'un enfant. L'intérêt de l'enfant et du jeune reste au centre des préoccupations de ces instances.

↳ **Parentalité :**

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) :

L'UDAF poursuit son investissement au sein du REAAP des Côtes d'Armor :

- Membre du comité de pilotage, de la co-animation du REAAP et du comité technique.
- Implication dans la création du site Internet « www.parents-cotesdarmor.org » et présence au comité rédactionnel.
- Référent REAAP sur les pays de St-Brieuc et du Trégor-Goëlo, afin de valoriser les actions sur la parentalité et apporter un soutien méthodologique aux projets des associations.
- Acteur de la journée départementale du REAAP intitulée « Fête la soupe » qui s'est tenue le 11 novembre 2007 à Binic. Cette 3^{ème} rencontre a réuni des enfants, parents et grands-parents sur le thème de l'alimentation et la parentalité.

Dans une dimension intergénérationnelle, l'objectif était de les sensibiliser au bien se nourrir et à la transmission des savoirs et des savoir-être. A travers les animations (ateliers, théâtre forum, spectacle musical, cabane à contes...) et les expositions proposées, les visiteurs ont trouvé à se divertir, à échanger et à s'informer, le tout dans une ambiance conviviale et festive. Environ 600 personnes ont pu déguster les soupes aux goûts et couleurs variées, préparées par la Cité du Goût et des Saveurs de Ploufragan.

Communauté de communes de la Côte d'Emeraude :

L'UDAF a contribué à l'élaboration d'un guide d'information à destination des parents « Etre parents en Côte d'Emeraude », qui recense les services et structures existants sur le territoire et ses environs en terme d'accueil des enfants, d'aide aux devoirs, de soutien à la parentalité, ... L'UDAF a également participé à l'organisation d'une soirée théâtre forum, le 25 mai 2007.

↳ **Migrations :**

L'UDAF s'est inscrite en 2006 dans la campagne « demain le monde... les migrations pour vivre ensemble » qui est un projet national d'éducation au développement et à la solidarité. Ses objectifs sont : construire un monde plus solidaire ; lutter contre les stéréotypes et les préjugés, le racisme et la xénophobie ; reconnaître les migrants comme des acteurs de développement ; promouvoir et défendre les droits des migrants. L'UDAF a créé des outils pédagogiques (jeux de l'oie et de loto) pour accompagner une exposition à destination des écoles et des centres de loisirs. Cette exposition fut notamment présentée lors des manifestations « Un enfant dans la ville » à Dinan et « les enfantillages » à St-Brieuc.

Grands équilibres économiques et sociaux

La commission s'est réunie les 27 mars, 22 mai et 28 novembre 2007. Elle a élaboré un questionnaire à destination des représentants UDAF au sein des Centres Communaux d'Action Sociale, afin de préparer le renouvellement de leur mandat suite aux élections municipales. La commission a également abordé la formation des nouveaux représentants.

↳ **Economie :**

Conseil Economique et Social Régional (CESR) :

L'URAF s'investit dans la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités » du CESR. Dès le début de l'année 2007, la commission, avec l'accord du bureau, a engagé un nouveau travail d'auto saisine sur le thème « la qualité de vie des personnes âgées vivant à domicile en Bretagne ». Au cours du premier trimestre, près de 35 auditions ont été réalisées permettant de rencontrer près d'une centaine de personnes dans les quatre départements bretons. Ces auditions avaient pour objectifs d'une part d'apporter un cadrage général du sujet, d'autre part d'aller sur le terrain rencontrer les acteurs d'une vingtaine d'actions, le plus souvent innovantes, dont de nombreuses personnes âgées. Ce rapport a été présenté en séance plénière en octobre 2007.

A côté de son activité régulière d'élaboration d'avis sur les dossiers soumis par le Président du Conseil Régional, la commission a pu au cours de l'année 2007, s'ouvrir à d'autres thématiques en lien avec ses compétences. Ainsi, dans le domaine culturel, elle a auditionné le 13 mars, Mr Sergi Javaloyes, rapporteur du CESR d'Aquitaine sur « Les langues et cultures d'Aquitaine ». Par ailleurs, dans le prolongement de ses travaux sur les jeunes en Bretagne, elle a reçu le 3 juillet, Mr Christian Merriaux, délégué académique aux Enseignements techniques, ainsi que Mme Liliane Le Berre, coordinatrice de la Mission Générale d'Insertion, afin d'être éclairée sur la situation des jeunes sans qualification en Bretagne.

Conseil de développement du Pays du Centre Bretagne

L'UDAF participe aux travaux du Conseil de développement, orientés vers la préparation du programme Leader 2007-2013. Les groupes de travail se sont retrouvés lors de trois soirées sur : « Agriculture : exploitations et pratiques agricoles en Centre Bretagne » ; « Démarches environnementales : de l'habitat naturel à l'habitat résidentiel » ; « Loisirs, services, tourisme : vers une offre diversifiée en milieu rural » ; « Economie : à la recherche de nouveaux flux » ; « Coopération : s'ouvrir à l'extérieur ».

Par ailleurs, une commission prospective, composée de membres du Conseil de développement du Pays du Centre Bretagne et de membres du Pays de Pontivy s'est retrouvée à plusieurs reprises. Cette réflexion porte sur l'évolution de la répartition des personnes, des emplois et des services sur les deux territoires et a pour objectif d'élaborer des scénarios résidentiels et productifs.

Des journées de formation ont été proposées aux membres autour du thème du « développement durable », des visites de lotissements, de construction de bâtiments municipaux, d'élevage avec transformation des produits, ont été organisées. Un guide, en cours d'élaboration, aura pour but de sensibiliser élus et professionnels de l'aménagement.

La commission « Sports, loisirs, culture » a conduit une animation « Arbres dans le vent », elle se poursuit en 2008 : films documentaires, visites de terrain, expositions, ateliers créatifs ... Cette action permet d'appréhender un élément nouveau de notre patrimoine : le patrimoine vivant.

↳ **Santé / vieillesse :**

L'UDAF a répondu à l'enquête nationale sur la prévention de l'obésité pédiatrique, en septembre 2007 et a participé à la journée nationale d'information le 12 octobre 2007 à Paris.

Dans le cadre de la 3^{ème} campagne de dépistage du cancer menée par l'association ADEC ARMOR sur le département depuis février 2007, l'UDAF contribue, avec la Ligue contre le cancer, à sensibiliser les costarmoricains à l'utilité des dépistages organisés et gratuits du cancer du sein et colo-rectal.

L'UDAF a participé à la campagne de prévention de l'obésité des 0-10 ans organisée en 2007 sur Lamballe-communauté, sous l'égide de la CPAM et du CODES. Les différentes actions mises en place ont permis de développer une dynamique nutrition santé sur le territoire, de promouvoir l'activité physique, de lutter contre la sédentarité ainsi que de renforcer l'éducation nutritionnelle.

Dans le cadre du partenariat avec le CODERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées), la commission a organisé des rencontres :

- le 23 avril 2007, sur les structures d'accueil des personnes âgées dans le département et la vie en établissement avec l'intervention du CODERPA ainsi que du directeur de la résidence des Grands Jardins à Montauban de Bretagne sur la dimension de « L'humanité ou comment transformer les établissements de soins pour personnes âgées dépendantes en milieu de vie » ;
- le 11 octobre 2007, sur la représentation des personnes âgées dans le département, au sein du CODERPA et de l'association Gérontologie 22.

L'UDAF poursuit sa participation au comité de pilotage des Comités Locaux d'Information et de Coordination, ainsi qu'au réseau de solidarité du Pays Centre Bretagne.

↳ **Commission sociale :**

Elle a eu lieu avant chaque conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales pour préparer l'ordre du jour et rencontre régulièrement les membres de la majorité de gestion tant au niveau départemental que régional.

Education et formation

La commission s'est déroulée le 31 janvier 2007 sur le thème « Familles et école » et notamment sur le décret ministériel n°2006-935 du 28 juillet 2006 relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves.

↳ **Lire et faire lire :**

L'UDAF poursuit ses actions au sein du programme « Lire et faire lire » en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor. Des réunions d'information ont été organisées sur le département afin de faire connaître le dispositif les 10, 17 et 24 janvier 2007 à Dinan, Tréguier et Maël Carhaix. De plus, deux sessions de formation décentralisées sur la lecture à voix haute, la littérature jeunesse et la gestion de groupe ont eu lieu à Tréguier les 20 et 21 novembre 2007 et à Dinan les 5 et 6 décembre 2007. Une journée bilan avec les bénévoles et les écoles s'est déroulée le 20 juin à Saint-Brieuc. La coordinatrice « Lire et faire lire » de l'UDAF a suivi la formation des coordinateurs le 5 février 2007 à Paris. L'UDAF était également présente au salon du livre jeunesse de Ploufragan, le 8 décembre 2007.

↳ L'agenda scolaire :

L'UDAF a contribué avec la Ligue contre le cancer à la réalisation du 10^{ème} agenda scolaire sur le tabac et la prévention routière. Il a été distribué gratuitement à tous les élèves de CM1/CM2 de l'agglomération briochine, soit plus de 3600 jeunes. Ce travail est l'aboutissement d'un projet mené tout au long de l'année scolaire par 28 jeunes représentant à la fois leurs pairs et les communes de la CABRI, l'objectif étant de les rendre acteurs de leur santé le plus tôt possible. L'UDAF a participé à 3 réunions du comité de pilotage et à 6 rencontres du groupe de travail avec les enfants, ainsi qu'à la présentation officielle le 27 août 2007.

Vie quotidienne

↳ Médias / Nouvelles technologies de l'information et de la communication :

Elle s'est réunie le 10 octobre, 17 octobre et 28 novembre 2007 pour travailler sur la création du nouveau site Internet de l'UDAF « www.udaf22.com », sa première page et son contenu.

Elle accompagne et soutient l'Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor (AFICA) dans ses actions et notamment lors de l'organisation de conférences débats :

- le 27 septembre 2007 sur « Jeux multimédia, pour le meilleur et pour le pire ? » au centre social du plateau à St-Brieuc avec la participation de Mickaël STORA, psychanalyste spécialisé dans les jeux vidéo, fondateur de l'Observatoire des Mondes Numériques et auteur de « Guérir par le virtuel » ;
- le 2 octobre 2007 sur « Risques et enjeux d'Internet » à Plérin et le 4 octobre 2007 sur « Internet et les jeunes » à Lannion ;
- le 8 novembre 2007 à Ploubalay sur « Le net à la maison pour le meilleur ou pour le pire ? », en partenariat avec la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude, la Caisse d'Allocations Familiales et les Conseils Généraux 22 et 35.

↳ Action sociale et participation des familles à la vie associative :

L'UDAF a organisé sa première Université des familles sur le thème de « L'aménagement du territoire, l'avenir est-il rural ? », le 5 juin 2007 à Lantic. Mr Olivier DAVID, maître de conférences et géographe à l'Université de Rennes 2, a présenté l'état des lieux du phénomène rural avec l'exemple Breton. Puis, deux discutants se sont positionnés. Mme Amandine BRUGIERE, membre de la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING), docteur en usage de l'information et en communication, est intervenue sur les technologies de l'information et de la communication au service de la ruralité. Ensuite, Mr Henri LE PESQ, directeur - architecte au CAUE des Côtes d'Armor, a abordé le schéma d'aménagement du territoire face à la ruralité. Ce temps fort, animé par Mme Sylvie LE CALVEZ, directrice de Village Magazine, a été diffusé en direct sur Internet « www.surlaplace.tv ». Il a mobilisé une centaine de personnes dans la salle et plus de 560 internautes ont suivi les débats.

Habitat et cadre de vie, environnement

↳ Habitat et cadre de vie :

Lors de la rencontre du 18 octobre 2007, les représentants ont rendu compte de leur mandat dans le secteur du logement (Office HLM, ANAH, CDAPL...). Une réflexion a été menée sur la problématique du logement indigne et le positionnement du délégué familial, ainsi que sur la loi du logement opposable. La commission a également préparé son programme de travail 2008.

Le responsable de la commission est intervenu le 6 octobre 2007 à Rennes sur les problématiques du logement social lors de la journée régionale de formation organisée par la Ligue des droits de l'homme. Le président a participé le 1^{er} décembre à Paris, à la journée des représentants habitat des UDAF et des URAF.

L'UDAF poursuit ses relations partenariales avec le Pacte Arim dans la lutte du logement indigne. L'UDAF est signataire de l'avenant à la convention du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées des Côtes d'Armor.

↳ Environnement :

L'UDAF est très active au sein de la commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets et est membre du comité de suivi de l'agenda 21 et de l'observatoire départemental du développement durable. L'UDAF poursuit son action de sensibilisation des familles à la réduction des déchets à la source par la diffusion de documents,...

Paysans jeûneurs

L'UDAF a soutenu l'action des paysans jeûneurs en assurant une permanence à Saint-Brieuc les vendredi 9 et samedi 10 mars 2007. Les objectifs de cette mobilisation portaient sur : le maintien des paysans dans nos campagnes afin de conserver un territoire vivant; le droit et l'accès de tous à la terre; le droit au revenu qui passe par la reconnaissance du métier de paysan comme un métier d'utilité publique; une agriculture respectueuse de notre santé et du devenir de la planète.

« Côtes d'Armor 2020 »

L'UDAF avait été auditionnée par la Commission agriculture et développement durable du Conseil Général en septembre 2006 sur le thème de « L'agriculture costarmoricaine en 2020 ». Suite à cette réflexion prospective et à la session extraordinaire consacrée à ce sujet, le Conseil Général a édité un ouvrage et a mis en place des groupes de travail. L'UDAF y a participé le 19 juin 2007.

Jeu multimédia en ligne, SOS-21

L'UDAF s'engage, en partenariat avec le Conseil Général des Côtes d'Armor, à promouvoir une opération de sensibilisation au développement durable par les voies des nouvelles technologies. Un accord partenarial a donc été noué dans ce sens avec l'opération SOS-21 (www.sos-21.com), fortement soutenue par de nombreux partenaires dont le programme des Nations Unies pour l'environnement et auxquels l'UDAF des Côtes d'Armor s'est jointe. Cette opération s'articule autour de 2 axes principaux :

- une base de données de contenus expertisés et validés par des institutions et aussi par le monde associatif. Elle est constituée de bonnes pratiques utiles à notre comportement quotidien et est régulièrement alimentée. L'UDAF des Côtes d'Armor s'est engagée sur ce point et a lancé un questionnaire en ligne afin de faire remonter les bonnes pratiques des usagers du département.
- un jeu pédagogique (gratuit en ligne) de mondes et de personnages virtuels, qui favorise la sensibilisation des internautes (enfants, parents, grands parents, citoyens, salariés...) aux 3 dimensions du développement durable (social, économique, environnemental). Plus encore, il les implique en les invitant à construire ensemble et individuellement, une attitude de respect vis-à-vis du monde dans toutes ses composantes, à la fois dans le jeu... et dans la réalité.

B- Les Commissions statutaires

La commission de contrôle : elle s'est tenue le 26 février 2007 pour examiner les listes électorales et vérifier l'adhésion des administrateurs et des représentants à une association familiale.

La commission des services : elle s'est retrouvée le 22 février 2007 pour présenter aux administrateurs le bilan annuel des activités confiées à l'UDAF par les pouvoirs publics : médiation des gens du voyage, point info famille, tutelles et curatelles d'Etat, aide aux tuteurs familiaux, démarche qualité, médaille française de la famille, observatoire départemental de la famille, comptabilité.

La commission assemblée générale de l'UNAF : elle a eu lieu le 11 avril 2007 afin d'apporter sa contribution à l'élaboration du projet institutionnel de l'UNAF, dont l'objectif est de réaffirmer les valeurs communes de l'institution, les liens qui unissent l'ensemble des composantes de l'UNAF et de mener une réflexion sur l'avenir.

La commission financière : elle s'est déroulée le 22 février 2007 sur l'arrêté des comptes 2006 et le budget 2007. Elle s'est également réunie le 18 novembre 2007 pour établir le budget prévisionnel 2008, faire le point sur la situation financière et sur les travaux réalisés et en cours.

Dans le cadre des représentations

L'UDAF a procédé à la désignation et au renouvellement de ses représentants dans diverses instances :

- **du domaine social** : Centres Communaux d'Action Sociale ; Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Moncontour ; Conseil départemental de la vie associative ; Lamballe communauté, Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Dinan ; Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux (PARADS) ; Représentants des usagers dans les établissements publics de santé ; Commission des relations avec les usagers et la qualité de la prise en charge ; Conférence sanitaire de santé ; Comité des usagers à la Préfecture ; ADEC, association pour le dépistage des cancers en Côtes d'Armor ; Comité de pilotage de la téléassistance ; Comité départemental d'éducation à la santé.
- **du domaine économique** : Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics ; Conseil de développement du Pays de St-Brieuc ; Conseil Economique et Social Régional ; Commission consultative des services publics locaux du syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor ; Commission de surendettement ; Plan départemental d'élimination des déchets ménagers.
- **du domaine de l'habitat** : Office public d'aménagement et de construction de St-Brieuc ; Commission locale d'amélioration de l'habitat ; Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ; Commission de médiation DALO, droit au logement opposable.
- **du domaine de l'éducation, de l'enseignement et des loisirs** : Comité consultatif de la jeunesse.

En 2007, les représentants familiaux ont pu bénéficier de diverses **formations** :

- L'organisation de la protection sociale en France, les 27 et 28 avril 2007 à Saint-Brieuc.
- L'accompagnement des familles face aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (Word, Excel, Internet), le 17 avril et les 5, 10, 26 mai 2007.
- La communication dans le projet associatif : sur les thèmes « Prendre des notes et rendre compte » les 21 et 22 septembre 2007 ainsi que « Lire vite, lire bien » les 30 novembre et 1^{er} décembre 2007.
- La formation des représentants familiaux à la CAF (rencontres nationale le 13 janvier 2007 à Paris et régionale les 9 et 10 novembre 2007 à Plérin), à la CPAM (le 12 octobre 2007 à Paris), à la MSA, à l'Office HLM...

*L'UDAF est présente dans de nombreuses instances départementales
et dans chaque Centre Communal d'Action Sociale*

A- Représentations dans le domaine social

| | | | | |
|---|---|---|--|---|
| ▪ Centres Communaux d'Action Sociale | ☞ | 333 Représentants | | |
| ▪ CCAS Saint-Brieuc | ☞ | Mme VIEL | | AFICA |
| ▪ CIAS Lamballe Communauté | ☞ | M. BOUREL | | A. Fam. Lamballe |
| ▪ CIAS Moncontour | ☞ | Mme COURCOUX | | FR |
| ▪ Caisse d'Allocations Familiales | ☞ | Mme DONNET Mme VILT Mme CARLUER Mme LE ROC'H Mme LANOE Mme LE HEGARAT Mme LECUYER Mme LECHAT | (T) (T) (T) (T) (S) (S) (S) (S) | ADMR AFC AFD ADMR FR APEDYS Jumeaux et Plus FR |
| ▪ Caisse Primaire d'Assurance Maladie | ☞ | Mme PASQUET M. CARLUER | (T) (S) | CSF AFD |
| ▪ Caisse de Mutualité Sociale Agricole | ☞ | Mme LULA Mme GUYOMARD | (T) (T) | FR FR |
| ▪ Comité Départemental Prestations Sociales Agricoles | ☞ | Mme GUYOMARD Mme LULA | (T) (S) | FR FR |
| ▪ Conseil Départemental d'Insertion (CDI) | ☞ | Le Président Mme CARLUER | | UDAF AFD |
| ▪ Commissions Locales d'Insertion : | | | | |
| ○ CLI de Rostrenen | ☞ | Mme FAUCHEUR Mme LE ROC'H | (T) (S) | FR FR |
| ○ CLI de Lamballe | ☞ | Mme LEVEQUE Mme ANDRIEU | (T) (S) | ADMR FR |
| ○ CLI de Loudéac | ☞ | Mme ROLLAND Mme BOSCHER | (T) (S) | FR FR |
| ○ CLI de Paimpol | ☞ | M. LE BRETON Mme CARON | (T) (S) | AFM AFM |
| ▪ Commission départementale d'accueil du jeune enfant | ☞ | Mme VIEL | | AFICA |
| ▪ Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat | ☞ | Mme MARTIN Mme RUELLAN | (T) (S) | ADMR ADMR |
| ▪ Commission Consultative d'Agrément d'Adoption | ☞ | Mme MARTIN Mme RUELLAN | (T) (S) | ADMR ADMR |
| ▪ Institut de la Mère et de l'Enfant | ☞ | Mme DEMAY | | FR |
| ▪ ADEPAFIN : Association Départementale pour l'Etude et la Prévention des Affections Fœtales et leurs Incidences Néonatales | ☞ | Mme UGUEN | | CSF |
| ▪ Association Sauvegarde de l'Enfance | ☞ | Mme VIEL | | AFICA |
| ▪ Association Départementale de Tutelle (ADT) | ☞ | M. DUMONT Mme UGUEN | (T) (T) | UNAFAM CSF |
| ▪ Commission départementale de tutelle aux prestations sociales | ☞ | Le Président | | UDAF |
| ▪ Conseil Départemental d'Aide Juridictionnelle | ☞ | Mme DEMAY | | FR |
| ▪ Centre d'Information des Droits de la Femme (CIDF) | ☞ | Mme DEMAY | | FR |
| ▪ Commission Départementale des Violences faites aux femmes | ☞ | Mme UGUEN | | CSF |
| ▪ Association LE GUE | ☞ | Mme VIEL | | AFICA |
| ▪ REAAP : Réseau d'écoute, d'appui, d'accompagnement des parents | ☞ | Mme VIEL Mme CARLUER | | AFICA AFD |
| ▪ Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude | ☞ | Mme VILT | | AFC |
| ▪ Comité Local Fête des Mères | ☞ | Le Président | | UDAF |
| ▪ Comité départemental d'éducation pour la santé des Côtes d'Armor (CODES) | ☞ | M. HERVY M. LEMORDANT | (T) (S) | FMH FR |
| ▪ Conseil Départemental d'Hygiène | ☞ | Le Président | | UDAF |

| | | | |
|---|---|------------|----------------------------------|
| ▪ Conseil Départemental de Lutte contre la toxicomanie | ☞ Le Président | | UDAF |
| ▪ Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance | ☞ Le Président | | UDAF |
| ▪ Kiné Ouest Prévention | ☞ Mme DONNET Mme CARLUER | | ADMR AFD |
| ▪ Association ADEC Armor | ☞ Mme RUELLAN | | ADMR |
| ▪ Ligue Contre le Cancer | ☞ Mme RUELLAN | | ADMR |
| ▪ Réseau OncArmor | ☞ Mme RUELLAN | | ADMR |
| ▪ Comité des usagers à la Préfecture | ☞ Mme WILLIOT Mme UGUEN | | FR CSF |
| ▪ Représentation des usagers de l'Hôpital : ○ Centre hospitalier de Lamballe ○ Centre hospitalier de Paimpol ○ Centre hospitalier de Guingamp ○ Hôpital Local de Quintin | ☞ Mme RENAULT ☞ M. HERVIOU ☞ M. FRANCES ☞ M. CHARLES | | FR ADAPEI ADAPEI ADAPEI |
| ▪ Commission des Relations avec les usagers et la qualité de la prise en charge (CRUQ) : ○ Centre hospitalier de Paimpol ○ Centre hospitalier de Guingamp ○ Hôpital Local de Quintin | ☞ M. HERVIOU ☞ M. FRANCES ☞ M. CHARLES | | ADAPEI ADAPEI ADAPEI |
| ▪ Conférence Sanitaire du Territoire | ☞ M. HERVIOU | | ADAPEI |
| ▪ Commission départementale des hospitalisations psychiatriques | ☞ Le Président | | UDAF |
| ▪ Commission relations des usagers Clinique du Val Josselin | ☞ Mme VIEL Mme DONNET | (T) (S) | AFICA ADMR |
| ▪ Conseils de vie sociale : ○ Centre Educatif Beauvallon ○ Foyer KER SPI ○ CAT/Foyer/SATRA de Loudéac | ☞ Mme VIEL ☞ M. HERVY ☞ M. LEMORDANT | | AFICA FMH FR |
| ▪ Centre Local d'Information et de Coordinat° : ○ CLIC du sud Ouest ○ CLIC du Pays de Dinan | ☞ Mme LE TANNO ☞ Mme VILT | | FR AFC |
| ▪ Comité Départemental des Personnes Agées (CODERPA) | ☞ M. LEMORDANT M. HERVY | (T) (S) | FR FMH |
| ▪ Collectif ALMA Allo Maltraitance | ☞ M. HERVY M. LEMORDANT | (T) (S) | FMH FR |
| ▪ Contact Service | ☞ M. LEMORDANT | | FR |
| ▪ Groupe Initiative Emploi – Service aux personnes | ☞ M. LEMORDANT | | FR |
| ▪ Commission Extra-municipale handicapés dans la ville | ☞ Le Président | | UDAF |
| ▪ Maison Départ. Personnes handicapées | ☞ M. LEMORDANT | (T) | FR |
| ▪ Vivre au Pluriel | ☞ M. HERVY | | FMH |
| ▪ Collectif contre le racisme et pour la solidarité | ☞ Mme VIEL | (T) | AFICA |
| ▪ Demain le monde « les migrations pour vivre ensemble » | ☞ Mme VIEL | T | AFICA |
| ▪ Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage | ☞ M. LE BORGNE Mme VIEL | (T) (S) | CSF AFICA |
| ▪ Pôle d'accueil en réseau pour l'accès aux droits (PARADS) | ☞ Mme VIEL Mme CARLUER | (T) (S) | AFICA AFD |
| ▪ Conseil Départemental de la Vie Associative Collège famille, action sociale, handicap, ... | ☞ M. LE BORGNE | | CSF |
| ▪ Comite de Pilotage de télé assistance | ☞ M. LEMORDANT M. HERVY | (T) (S) | FR FMH |
| ▪ Itinérance | ☞ Le Président | | UDAF |

B- Dans le domaine de l'habitat

| | | | |
|--|------------------------------|------------|-----------------|
| ▪ Côtes d'Armor Habitat | ☞ M. UGUEN | | CSF |
| ▪ Office Public H.L.M. de Dinan | ☞ M. de La BOURDONNAYE | | AFC |
| ▪ Office Public H.L.M. de Guingamp | ☞ M. FRANCES | | ADAPEI |
| ▪ Office Public d'Aménagement et de Construction de St-Brieuc | ☞ Mme LE CORFEC | | CSF |
| ▪ Association des organismes H.L.M. | ☞ Le Président | | UDAF |
| ▪ Comité Directeur FSL | ☞ Le Président | | UDAF |
| ▪ Commission d'Attribution Fonds de Solidarité au Logement (FSL) | ☞ Mme UGUEN | (T) | CSF |
| ▪ Commission Consultative des Evaluations Foncières | ☞ Mme HAMON Mme LE CORFEC | (T) (T) | FR CSF |
| ▪ Commission Départementale d'Aide Publique au Logement (C.D.A.P.L.) | ☞ M. UGUEN M. LEMORDANT | (T) (S) | CSF FR |
| ▪ Commission Départementale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) | ☞ M. UGUEN Mme RUELLAN | (T) (S) | CSF ADMR |
| ▪ Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat | ☞ M. UGUEN M. LE BORGNE | (T) (S) | CSF CSF |
| ▪ Commission de médiation DALO, droit au logement opposable | ☞ M. LE BORGNE | | CSF |
| ▪ Pôle départemental contre l'habitat indigne (PDALPD) | ☞ M. UGUEN M. LE BORGNE | (T) (S) | CSF CSF |
| ▪ Association Départementale d'Information sur le Logement | ☞ M. SALOMON | | CSF |
| ▪ PACT ARIM | ☞ M. SALOMON Mme MOTTEZ | (T) (S) | CSF AFC |
| ▪ Caisse Départementale d'Aide à la Construction (C.D.A.C.) | ☞ M. UGUEN | | CSF |
| ▪ Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) | ☞ M. RAOUL Mme DEMAY | (T) (S) | UFAL FR |
| ▪ Conseil Départemental de l'Habitat | ☞ M. UGUEN M. LE BORGNE | (T) (S) | CSF CSF |
| ▪ Habitat et Développement | ☞ M. LE MOUNIER | | Veuves et Veufs |
| ▪ P.L.H. : Programme Local de l'Habitat | ☞ M. UGUEN | | CSF |
| ▪ Relais Habitat | ☞ M. UGUEN | | CSF |

C- Dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement et des loisirs

| | | | |
|--|----------------------------|------------|------------------------|
| ▪ Conseil Départemental de l'Education Nationale | ☞ Mme UGUEN Mme RUELLAN | (T) (S) | CSF ADMR |
| ▪ Commission Départementale de suivi de l'assiduité scolaire | ☞ Mme VIEL | (T) | AFICA |
| ▪ Comité Départemental de la Formation Professionnelle, de la Promotion Sociale et de l'Emploi | ☞ M. LEMORDANT | (T) | FR |
| ▪ Bassin d'Emploi de Saint Brieuc | ☞ Mme CARLUER | (T) | AFD |
| ▪ Comité consultatif de la jeunesse | ☞ Mme DONNET Mme VIEL | (T) (T) | ADMR AFICA |
| ▪ Comité Départemental du Tourisme | ☞ M. RUELLAN Mme MOTTEZ | (T) (S) | ADMR AFC |
| ▪ Commission Départementale d'Action Touristique | ☞ M. GAUBERT M. BOUREL | (T) (S) | FR A. Fam. Lamballe |
| ▪ Relais Départemental des Gîtes Ruraux | ☞ M. BOUREL | (T) | A. Fam. Lamballe |

D- Dans le domaine économique

| | | | |
|--|--|------------|--------------------------|
| ▪ Commission départementale équipement Commercial | ☞ Mme UGUEN | | CSF |
| ▪ Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics | ☞ M. LEMORDANT ☞ Mme UGUEN | | FR CSF |
| ▪ Comité des usagers des administrations fiscales | ☞ Mme WILLIOT | | FR |
| ▪ Comité des usagers des administrations de l'Etat | ☞ Mme WILLIOT Mme UGUEN | (T) (S) | FR CSF |
| ▪ Conseils de développement : ○ Pays de Saint-Brieuc ○ Pays du Centre Bretagne ○ Pays de Guingamp : Commission « Services à la population » | ☞ Mme VIEL Mme LECHAT ☞ M. LEMORDANT ☞ M. LE BRETON | (T) (S) | AFICA FR FR AFM |
| ▪ Conseil économique et social municipal de Saint Brieuc | ☞ M. LE BORGNE Mme VIEL | (T) (S) | CSF AFICA |
| ▪ Commission de surendettement | ☞ M. LE BORGNE | (S) | CSF |
| ▪ Conseil départemental de la Consommation | ☞ Mme WILLIOT Mme CARLUER | (T) (S) | FR AFD |
| ▪ Comité local des associations de consommateurs | ☞ Mme WILLIOT | | FR |
| ▪ Commerce non sédentaire | ☞ Le Président M. LEMORDANT | (T) (S) | ADAPEI FR |
| ▪ Commission départementale de la sécurité routière | ☞ Le Président | | UDAF |
| ▪ Commission Départementale des Taxis et Voitures de Petite Remise | ☞ Mme UGUEN Mme GUYOMARD | (T) (S) | CSF FR |
| ▪ Commission communale des Taxis | ☞ M. LE BORGNE Mme CARLUER | | CSF AFD |
| ▪ Observatoire départemental du développement durable | ☞ Mme VIEL Mme MAHE | (T) (S) | AFICA CSF |
| ▪ Plan départemental d'élimination des déchets ménagers | ☞ Mme VIEL | | AFICA |
| ▪ Collectif 22 ensemble réduisons nos déchets | ☞ Mme VIEL Mme LE CARDINAL | | AFICA AFICA |
| ▪ Syndicat Départemental d'Electricité | ☞ Mme UGUEN Mme WILLIOT | (T) (S) | CSF FR |

E- A l'échelon régional

| | | | |
|--|-----------------------------|--|-------------|
| ▪ Union régionale des associations familiales | ☞ M. LE BORGNE Mme UGUEN | | UDAF CSF |
| ▪ Conseil économique et social régional | ☞ Mme DEMAY | | FR |
| ▪ Fédération bretonne des CAF | ☞ Mme CARLUER | | AFD |
| ▪ Caisse mutuelle régionale du régime maladie maternité des travailleurs non salariés, non agricoles | ☞ Mme DONNET | | ADMR |
| ▪ CORERPA | ☞ M. HERVY | | FMH |
| ▪ Schéma régional d'organisation du moyen séjour | ☞ M. HERVY | | FMH |
| ▪ Comité régional de l'habitat | ☞ M. LE BORGNE | | CSF |
| ▪ Comité régional des transports | ☞ M. LEMORDANT | | FR |

F- A l'échelon national

| | | | |
|---|----------------------------|--|------------|
| ▪ Conseil d'orientation habitat et cadre de vie – environnement de l'UNAF | ☞ M. UGUEN M. LE BORGNE | | CSF CSF |
|---|----------------------------|--|------------|

Dans le cadre du développement de l'action familiale

A- Les mouvements familiaux

Mouvements à recrutement général

- **Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques (Fédération A.F.C.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
Associations AFC adhérentes : Lantic, Pays de Matignon, Pays du Trégor, Pédervec, Penguily, Pleslin Trigavou, Plestan, Ploufragan, Saint-Brieuc, Saint-Guen, Saint-Helen.
- **Fédération Départementale des Familles Rurales (Fédération F.R.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.00.94
Associations Familles Rurales adhérentes : Erquy, Etables sur Mer, Evran/Saint Judoce, Goudelin, Henanbihen, Hénon, La Motte, Landehen, Loudéac, Maroué-Lamballe-Noyal, Matignon, Merdrignac, Mur de Bretagne, Plémet, Plémy, Plouagat, Plouguenast, Plumaugat, Quessoy, Rostrenen, Saint Aaron, Saint Alban, Saint Brieuc, Saint Jacut de la Mer, Trévé, Trieux, Yvignac.
- **Union des Sections de la Confédération Syndicale des Familles (U.S. C.S.F.)**
Siège: 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1 ☎ 02.96.68.28.99
Associations CSF adhérentes : Agglomération Saint-Brieuc, Ploufragan.

Mouvements à recrutement spécifique

- **Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (A.D.A.P.E.I.)**
Siège : 6, rue Villiers de l'Isle-Adam, BP 40240, 22192 Plérin Cedex, ☎ 02.96.62.66.77
- **Association Familiale Départementale (A.F.D.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Union des Familles Laïques (U.F.A.L.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
Associations des Familles Laïques adhérentes : Guingamp / Lannion et Mellionec / Saint-Brieuc
- **Vacances et Familles , l'accueil en plus**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.61.73.32
- **Association des Parents d'Enfants Dyslexiques (A.P.E.D.Y.S.)**
Siège : 2, rue Anatole Le Braz, 22140 Pluzunet, ☎ 02.96.47.99.23
- **Association des Paralysés de France (A.P.F.)**
Siège : 86, rue de la Corderie, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.33.00.75
- **Association des Veuves et Veufs (FAVEC 22)**
Siège : 28, Bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Association Familiale LAMBALLE**
Siège : 9, rue Capitaine Francis Noisel, 22400 Lamballe, ☎ 02.96.31.30.99
- **Enfance et Familles d'Adoption (E.F.A.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76

- **Fédération des Malades et Handicapés (F.M.H.)**
Siège : 4, bd Charner, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.94.07.73
- **Fédération A.D.M.R., Association du service à Domicile (A.D.M.R.)**
Siège : 5, place de la Liberté, BP 216, 22002 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.61.42.36
Associations ADMR adhérentes : Arguenon, Belle Isle en Terre, Bourbriac, Broons, Corlay, Corseul, de La Baie, de Penthièvre, Fréhel, Gouët et Leff, Hénon-Plémy, Lanfains, Merdrignac, Pays de St-Brieuc, Plaintel, Plédran, Plémet, Plénée Jugon, Plestan, Plouagat, Ploubalay, Plouha Trieux, Pordic, Quessoy, Secteur de Plouguenast.
- **Fédération Départementale des Associations Familiales Maritimes (Fédération A.F.M.)**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
Association Familiale Maritime adhérente : Paimpol
- **Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales (Fédération M.F.R.)**
Siège : Le Moulin de Colvé, 22190 Plérin, ☎ 02.96.33.44.60
Associations Maisons Familiales Rurales adhérentes : Loudéac, Plérin
- **Jumeaux et Plus**
Siège : 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor (A.F.I.C.A.)**
Siège: 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.40.76
- **Autisme Ouest 22**
Siège: 49, rue St Malo, 22100 Dinan, ☎ 02.96.39.99.25
- **Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (U.N.A.F.A.M.)**
Siège: 28, bd Hérault, BP 114, 22001 Saint-Brieuc Cedex 1, ☎ 02.96.33.53.84

Mouvements associés

- **Association départementale des Assistantes Maternelles et Familles d'Accueil**
Siège administratif : 64/66 rue de Coëtquen, 22100 Dinan, ☎ 02.96.39.70.38
- **AL ANON (Alcooliques Anonymes)**
Siège : Rue Félix Le Dantec, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.62.31.06
- **Association La Croix d'Or**
Siège : 12, rue de Brest, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.33.38.28
- **Association des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat - L'Hirondelle**
Siège : 39, rue Jules Ferry, 22000 Saint-Brieuc, ☎ 02.96.78.33.55

B- La conférence des mouvements

La conférence des mouvements s'est tenue le 26 février 2007 et avait pour thèmes : le programme des actions de formation proposées par les mouvements familiaux et le jeu éthique sur le développement durable SOS-21. Elle s'est également réunie le 21 novembre 2007 sur la présentation des activités des mouvements ainsi que sur la représentation des familles dans les centres communaux d'action sociale.

Les mouvements familiaux ont été régulièrement sollicités et impliqués dans les préparations des assemblées générales de l'UDAF et de l'UNAF et tenus informés de la politique familiale menée au plan national.

L'UDAF a participé aux assemblées générales des mouvements familiaux.

Les associations ont bénéficié du reversement des 10% du fonds spécial et du soutien de l'UDAF pour les dossiers de demande de subvention sur le fonds régional de formation.

L'UDAF accompagne les associations familiales pour l'informatisation des listes électorales.

L'UDAF met à la disposition de chaque association des dépliants, présentant le mouvement familial, à distribuer à chacun de leurs adhérents.

Les associations bénéficient gracieusement des équipements : salles de réunion, bureau de permanence, point Internet et matériel vidéo-projecteur, ordinateur portable, magnétoscope, téléviseur, etc....

Les mouvements familiaux, ayant leur siège à la maison départementale des organismes familiaux, s'acquittent d'une indemnité d'occupation en fonction de la superficie utilisée.

- II -

Les services

Secrétariat de la Médaille Française de la Famille

Le secrétariat instruit les dossiers de candidatures et procède aux enquêtes préalables. Suite à la suppression de la commission départementale de la médaille de la famille, l'UDAF a réuni le 3 mai 2007 sa commission interne élargie aux pères et mères décorés. Celle-ci a étudié l'ensemble des dossiers et proposé des avis à Monsieur Le Préfet.

Pour la promotion 2007, sur les 52 dossiers instruits par le secrétariat, 47 médailles ont été décernées:

- ☞ 7 médailles d'or,
- ☞ 6 médailles d'argent,
- ☞ 34 médailles de bronze.

Concernant les enquêtes complémentaires, nous sommes aidés par les présidents d'associations familiales et les représentants CCAS et nous tenons à les remercier.

Point Info Famille

Faisant suite à la conférence de la famille du 29 avril 2003, les points info famille ont été créés afin d'améliorer l'accès des familles aux services et informations qui leur sont offerts. Ainsi, le service SVP familial de l'UDAF a été labellisé en 2005 Point Info Famille (PIF).

C'est un lieu :

- d'accueil et d'information sur les droits et les démarches administratives dans tous les domaines de la vie quotidienne ;
- d'orientation des familles vers les dispositifs d'aide les plus adaptés à leurs besoins.

Les moyens mis à la disposition du public :

- un local accessible à tous au sein duquel des mouvements familiaux tiennent des permanences d'information des familles sur les thèmes de la dyslexie (APEDYS), de la consommation (Familles Rurales) et du veuvage (FAVEC 22).
- un point de consultation Internet
- un site Internet « www.point-infofamille.fr », relié à la plate forme « www.service-public.fr » permettant aux personnes d'accéder à l'information nationale et locale.
- Un fonds documentaire avec un classement des services aux familles et aux particuliers consultable sur place par le biais de classeurs organisés en fonction des thèmes du service public : consommation, santé, vacances, loisirs, famille, vie associative...



Le Point Info Famille, situé au 28 bd Hérault à St Briec, est ouvert à tous du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 en continu et le 2^{ème} samedi de chaque mois de 9h30 à 12h30.

Accompagnement budgétaire

Une convention a été signée le 31 mars 2004 avec le ministère de l'économie et des finances par laquelle l'UDAF met à disposition un conseiller en économie social et familial auprès d'agents du MINEFI orientés par leur service social, sur la base du volontariat.

Consciente des problématiques relatives à l'endettement des familles, l'UDAF mène, en partenariat avec le service social de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne, l'accompagnement de retraités du régime général éprouvant des difficultés budgétaires avec à terme une dimension d'observatoire sur les difficultés des personnes retraitées. En 2007, cette expérimentation a été réalisée sur 5 situations. La procédure mise en place en partenariat avec la CRAM et les outils utilisés se sont avérés satisfaisants et correspondent aux objectifs. Cette action va être renouvelée en 2008 sur 10 autres situations afin de faire une évaluation complète de cette expérimentation.

Une négociation pour un accompagnement budgétaire des familles a été menée avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor pour aboutir à la signature d'une convention partenariale en 2008 pour 25 situations.

Rétablissement personnel

L'UDAF est inscrite sur la liste des mandataires des Tribunaux de Grande Instance de Saint-Brieuc et de Guingamp pouvant être désignés par le Juge de l'Exécution dans la procédure dite de rétablissement personnel aux fins de réaliser des rapports économiques et sociaux sur la situation des débiteurs. En 2007, l'UDAF s'est vu confier l'exercice de quatre mandats, provenant du Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc.

Statistiques année 2007 :

| <u>Débiteurs :</u> | <u>Moyenne d'âge :</u> | <u>Situation familiale :</u> | <u>Décision du Juge :</u> |
|-----------------------------|--|-------------------------------------|--|
| - Homme : 1 - Femmes : 3 | - Entre 30-35 ans : 1 - Entre 40-45 ans : 1 - Entre 45-50 ans : 1 - Entre 55-60 ans : 1 | - Célibataire : 1 - Divorcés : 3 | - Clôture pour insuffisance d'actifs : 1 - Dossiers en cours d'instance : 3 |

Observatoire de la famille et des majeurs protégés

A- Observatoire départemental de la famille

Afin de remplir sa mission de représentation de l'ensemble des familles auprès des Pouvoirs Publics, les UDAF se doivent de disposer d'une connaissance la plus complète possible des conditions de vie des cellules familiales, de leurs besoins et de leurs attentes. C'est pourquoi, l'UDAF des Côtes d'Armor a mis en place un observatoire départemental de la famille, par la réalisation d'enquêtes visant à recueillir des informations sur les réalités quotidiennes des familles. Ainsi, il constitue un outil essentiel de construction de la connaissance car il favorise une meilleure compréhension de certaines situations.

Il se définit à travers différents objectifs :

- observer les familles, telles qu'elles sont et telles qu'elles évoluent,
- être source de connaissances, de réflexions et de propositions pour alimenter notre rôle de représentation,
- développer la mission d'expertise de l'institution,
- observer et analyser avec méthode et rigueur,
- améliorer la communication externe et interne de l'institution.

Les enquêtes se font par questionnaires directement auprès des familles afin qu'elles donnent leurs avis sur différents thèmes. A cet effet, un panel représentatif des familles de la population des Côtes d'Armor a été constitué et validé par l'INSEE. La diffusion des questionnaires est réalisée avec l'aide de personnes ressources (délégués CCAS, mairies, représentants d'associations familiales et associations diverses...), qui sont chargées de rechercher dans leur entourage des ménages répondant aux critères figurant dans le recensement de l'INSEE (catégorie socioprofessionnelle, âge, nombre d'enfants, situation familiale).

B- Observatoire national de la protection juridique des majeurs

L'étude statistique ayant pour objet l'observation et l'évaluation des populations de majeurs protégés à partir d'un échantillonnage est en cours. Le chef de service s'est rendu à la réunion annuelle à Paris organisée par l'UNAF, réunissant tous les correspondants des UDAF sur le plan national. Les données statistiques sont entièrement informatisées, gérées par l'UNAF et concernent quasiment l'ensemble des UDAF de France.

Médiation gens du voyage

Dans le cadre d'une convention tripartite (entre l'UDAF, le Préfet et le Conseil Général), l'UDAF s'est engagée à apporter son concours à la mise en œuvre d'une mission temporaire de conseil et de médiation entre l'Etat, les collectivités locales et les familles ou groupes de voyageurs, en mettant un médiateur à la disposition de l'Etat et des maires en charge de la responsabilité de l'accueil des gens du voyage (schéma départemental d'accueil des gens du voyage). Cette mission a été mise en place suite à la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. L'article 1^{er} alinéa IV permet à la commission consultative de "désigner un médiateur chargé d'examiner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du schéma et de formuler des propositions de règlement de ces difficultés".

A- L'organisation des grands passages estivaux

Chaque année à partir du mois de mai, la région Bretagne attire traditionnellement des grands passages : des groupes évangéliques et des groupes familiaux. Les missions évangéliques menées par des pasteurs sont affiliées à l'association "Vie et Lumière". Sur les cinquante groupes évangéliques qui circulent sur le territoire national, environ une dizaine sollicitent des stationnements en Bretagne, ce qui correspond en moyenne à une cinquantaine d'étapes sur la région. Progressivement depuis quatre ans, les orientations et les procédures pour organiser et accueillir les grands passages sont dans leurs grandes majorités communes aux quatre départements bretons. Cette organisation ne concerne que les missions évangéliques, les groupes familiaux ayant des déplacements aléatoires.

L'organisation régionale repose sur :

- La sensibilisation et l'information des élus sur la démarche de coordination régionale initiée et sur les besoins de terrains conformément aux schémas départementaux (réunions d'arrondissements, recherche de terrains, information sur les besoins...).
- Le recensement des demandes écrites de stationnement des différents groupes (courrier indiquant les dates, itinéraires souhaités, lieux souhaités, nombres de caravanes).
- La sensibilisation et l'information auprès des associations de gens du voyage des modalités d'accueil (annonces des tarifs, signature de convention...).
- La mise en cohérence des calendriers prévisionnels de stationnement, des modalités d'accueil (rencontre entre les médiateurs bretons, tableau régional des déplacements des missions, modalités d'accueil).
- La coordination, la diffusion de l'information entre les différents acteurs (Préfecture, Sous-préfecture, Conseil Général, collectivités, gens du voyage).
- Le déplacement à Gien dans le Loiret au mois d'avril (lieu de rassemblement national des pasteurs et point de départ des missions évangéliques organisées par l'association "Vie et Lumière") permet la rencontre avec les pasteurs dont les déplacements ont été négociés préalablement.

De cette organisation régionale émerge une cohérence globale qui permet d'anticiper au mieux la venue des groupes et d'assurer un suivi de leurs itinéraires en Bretagne. Cette harmonisation des conditions d'accueil et le suivi des dossiers par les chargés de mission est un support pour les collectivités : exemples de conventions types, tarifs harmonisés, connaissance et contact avec les pasteurs...

B- Bilan de l'accueil des grands passages pour l'été 2007

o Peu de groupes accueillis mais des conditions d'accueil difficiles

En 2007, seuls 4 grands groupes ont stationné (en 6 étapes) dans les Côtes d'Armor mais les conditions climatiques peu favorables ont mis à mal la programmation départementale.

La particularité de l'été 2007, aura été la fréquence des pluies et la quantité d'eau tombée rendant certains terrains impraticables, compliquant sensiblement les accueils et perturbant le calendrier des missions évangéliques.

Les terrains se sont trouvés rapidement dégradés au point que certains groupes soit, n'ont pas pu y entrer, soit, n'ont pu les utiliser que grâce aux aménagements consentis par les collectivités. Par ailleurs, trois groupes programmés ont annulé leur passage, en dernière minute, découragés semble-t-il par trois mois (depuis le grand rassemblement de Gien) de stationnements sous la pluie. Enfin, les groupes rencontrant des difficultés pour stationner, en raison de terrains rendus impraticables, ont pris de l'avance sur leur programmation. Ainsi, deux des quatre groupes programmés dans les Côtes d'Armor sont entrés dans le département avec quinze jours d'avance.

o Des évolutions très positives

- Tous les grands groupes qui ont stationné dans les Côtes d'Armor en 2007 se sont annoncés
- Aucun des groupes refusés n'est entré dans le département
- Tous les groupes accueillis ont respecté les modalités d'accueil
- Les groupes accueillis étaient disciplinés et ont eu un comportement respectueux des lieux et des personnes.

C- Etat d'avancement de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage au 31 décembre 2007

o Réalisation, financement et aides à la gestion des aires d'accueil

◆ Rappels

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Côtes d'Armor a été publié au recueil des actes administratifs le 27 mars 2003. Les communes inscrites au Schéma devaient initialement s'y conformer avant le 27 mars 2005. Mais, pour faciliter la mise en œuvre des schémas départementaux, le Parlement a voté en août 2004, de nouvelles dispositions législatives prorogeant ce délai de deux ans (article 201 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) à condition que les communes concernées aient manifesté la volonté de se conformer à leurs obligations par le dépôt d'un dossier en DDE.

Les communes inscrites au Schéma avaient donc jusqu'au 27 mars 2007 pour se conformer aux obligations du Schéma et bénéficier d'un financement de l'Etat et du Conseil Général. Au-delà de ce délai, l'Etat n'apporte plus de financement et, selon les dispositions de l'article 3 de la loi du 5 juillet 2000, le préfet a le pouvoir de se substituer aux communes pour réaliser les aires d'accueil.

◆ Réalisations

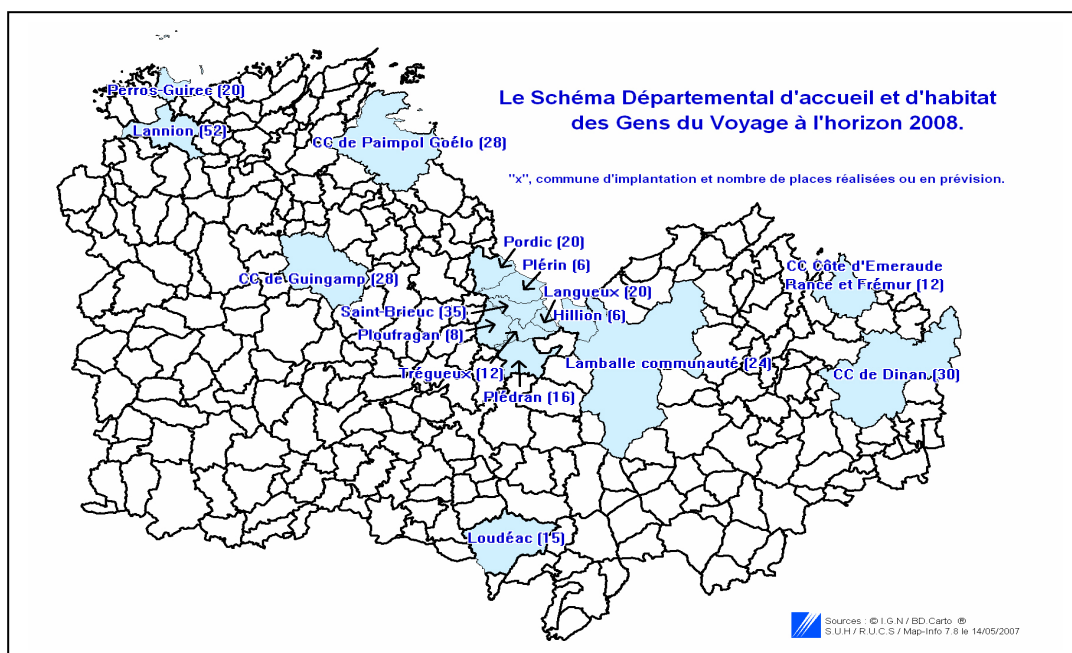
Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage fait état de 153 places à réaliser sur le département. Ces 153 places devaient venir compléter les 81 places existantes en 2002 pour une capacité d'accueil finale de 234 places.

Au 31 décembre 2007, 12 aires d'accueil étaient en service soit 210 places disponibles sur le département (142 emplacements famille).

◆ Perspectives 2008

En 2008, doivent ouvrir cinq autres aires d'accueil soit 116 places supplémentaires (57 emplacements famille). Ces aires seront situées sur la Communauté de Communes de Dinan, la Communauté de Communes de Guingamp, Perros-Guirec, Languieux et Saint-Brieuc.

En 2008, l'aire d'accueil de Tréguieux va être déplacée et les emplacements famille qui la composent agrandis (6 places supplémentaires). Courant 2008, l'aire d'accueil de Lamballe va être réhabilitée et ses emplacements famille agrandis (12 places supplémentaires). Seule la commune de Saint-Brieuc ne respectera pas, dans leur intégralité, ses obligations dans le délai fixé par la loi du 5 juillet 2000.

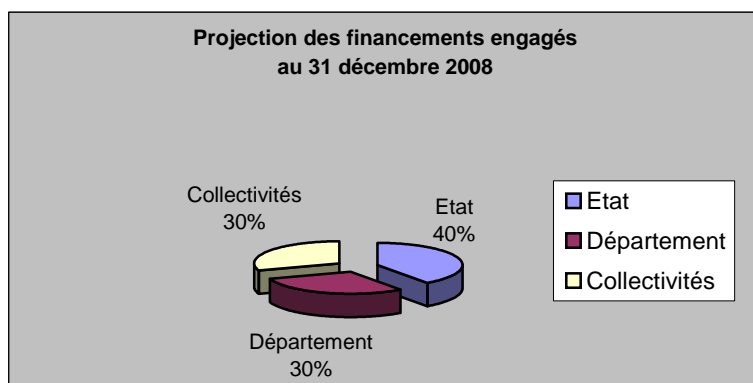


Taux de réalisation du schéma dans les Côtes d'Armor : 75%

Moyenne nationale : 25%
 Source : P. Hérisson, *Journée Nationale des gdv – Troyes, octobre 2007*

Le département des Côtes d'Armor se situe au 4^{ème} rang français avec un taux de réalisation de 75% (par rapport aux prescriptions du Schéma). A l'horizon 2008, le département devrait proposer une capacité d'accueil de 328 places (soit 199 emplacements famille), ce qui signifie que les collectivités ont créé des places en aire d'accueil au-delà de leurs obligations légales.

◆ Coût et Financements

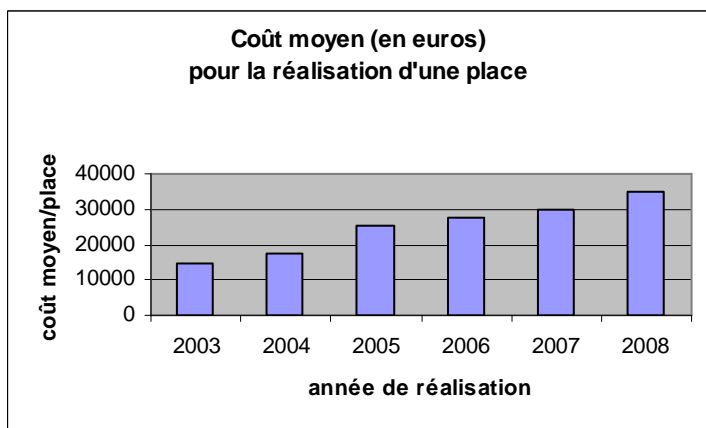


Projection des dépenses engagées au 31-12-2008 :

8 162 776 euros

correspondant à la création de 198 places et à la réhabilitation de 51 places.

Depuis 2002, l'Etat a inscrit 3 262 674 € en autorisations d'engagement pour financer les projets de création ou de réhabilitation des aires d'accueil des communes ou de leurs groupements, ce qui correspond à la création ex-nihilo de 198 places et à la réhabilitation de 51 places. Ces projets font également l'objet d'un financement par le Conseil Général pour un montant total de 2 431 133 €. Les collectivités ont engagé, quant à elles, 2 468 969 € dans les projets d'aires d'accueil.



Le coût moyen pour la réalisation d'une place en aire d'accueil a quasiment triplé en 6 ans sans augmentation, en parallèle, du plafond, versé par l'Etat, par place de caravane réalisée. Cette augmentation du coût moyen par place et le maintien du plafond des aides de l'Etat a eu pour conséquence une forte augmentation des parts d'investissement du Conseil Général et des collectivités.

◆ Aides à la gestion

L'Etat verse une aide aux collectivités pour la gestion des aires d'accueil. Le montant de cette aide est fixé par l'arrêté du 21 juin 2001 et correspond à un montant forfaitaire de 132,45 euros par place de caravane disponible et par mois.

L'aide à la gestion du Conseil Général a été modifiée le 1^{er} janvier 2007. Le montant forfaitaire de l'aide du Département pour la gestion des aires d'accueil est de 200 euros par an, par place de caravane. Cette aide est désormais conditionnée à la mise en place d'un projet socio-éducatif à destination des gens du voyage qui occupent l'aire d'accueil. Ce projet peut inclure différents volets : pré-scolarisation, scolarisation et accompagnement à la scolarité, insertion professionnelle, santé, accès au droit commun, aux équipements et aux loisirs, accès aux savoirs fondamentaux et à la formation. Il s'agit de favoriser une intégration croissante de l'aire d'accueil, et des gens du voyage qui y stationnent, à la vie de la commune.

○ *Réalisation des aires de grand passage et des aires de petit passage*

◆ Le dispositif d'accueil actuel

Aujourd'hui, les Côtes d'Armor ont un dispositif d'accueil des grands passages organisé autour d'un terrain pérenne situé sur la Communauté d'Agglomération de Lannion, d'un terrain provisoire situé sur la Communauté de Communes de Dinan et de deux terrains de grand passage tournant situés sur la Communauté d'Agglomération Briochine et la Communauté de Communes de Guingamp. Conformément au Schéma, il revient en effet aux communautés de communes concernées par les demandes des grands groupes, de déterminer un terrain de grand passage.

◆ Des inconvénients majeurs liés au système de rotation

Le choix d'un accueil tournant pour les grands passages présente deux inconvénients majeurs, le premier étant la difficulté à identifier un nouveau terrain chaque année et la seconde étant le coût moyen de mise en état et d'aménagement des terrains choisis. En effet, ce coût moyen est estimé à 20 000 euros par an. Par ailleurs, le manque de clarté du Schéma départemental concernant les compétences des collectivités et EPCI relatives à la proposition de terrains de grands passages pose chaque année problème. Il est donc souhaitable que, dans le cadre de la révision du Schéma, soit posé le problème des grands passages et que les compétences soient clairement définies.

◆ Une programmation régionale de plus en plus efficace

Hormis les difficultés relatives à l'identification des terrains, on constate que l'organisation des grands passages est un dispositif bien rodé. La coordination régionale est harmonisée et les groupes respectent de plus en plus la programmation et les clauses des conventions signées.

◆ Les groupes familiaux

La difficulté principale qui subsiste est liée au stationnement sauvage des groupes familiaux qui circulent sur les communes du littoral et à proximité des grosses agglomérations en cas d'hospitalisation ou de décès d'un des leurs. On note un besoin de terrains pouvant accueillir des groupes de 30-40 caravanes.

Service d'aide aux tuteurs familiaux

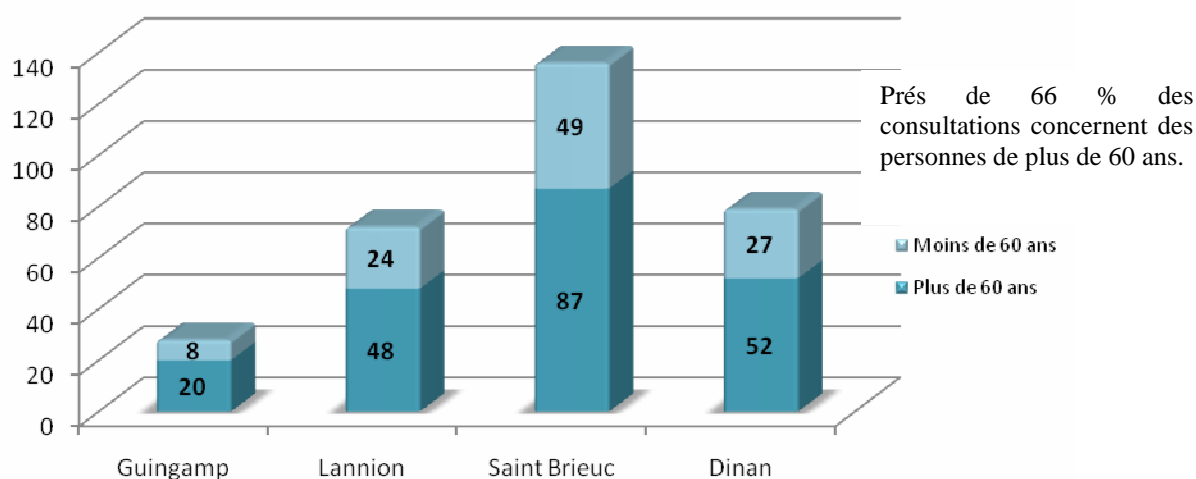
A- L'activité

La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs renforce la primauté familiale. L'article 415 énonce que la protection « est un devoir des familles et de la collectivité ». Le service d'aide aux tuteurs familiaux, assuré conjointement par l'UDAF et l'ADT (Association Départementale des Tutelles), apporte soutien et information aux familles. Il a reçu 315 familles en 2007 sur les différents sites de permanence (Dinan, Saint-Brieuc, Lannion et Guingamp). Une soirée sur le thème « Droits-devoirs et obligations du Tuteur et les grandes orientations de la loi du 5 mars 2007 » a été organisée le 19 novembre 2007 à Saint-Brieuc. La réunion a accueilli environ 60 personnes.

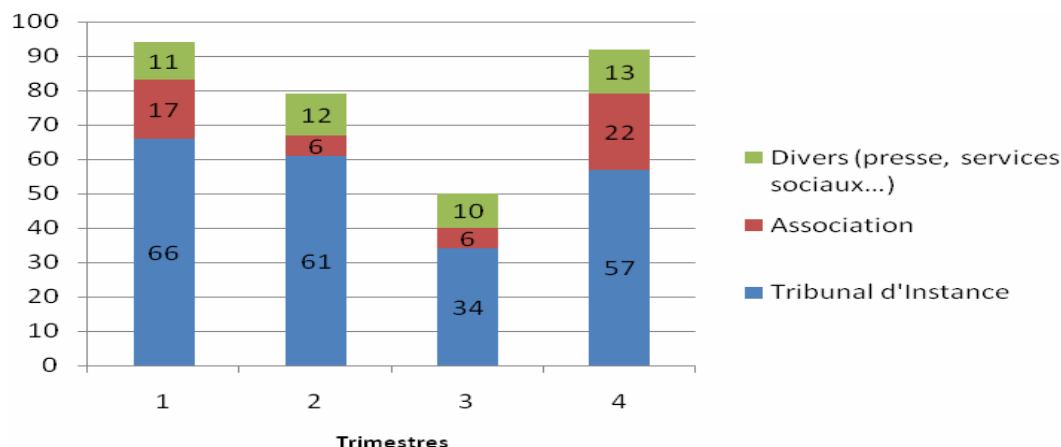
B- Statistiques

L'activité est suspendue pendant la période estivale.

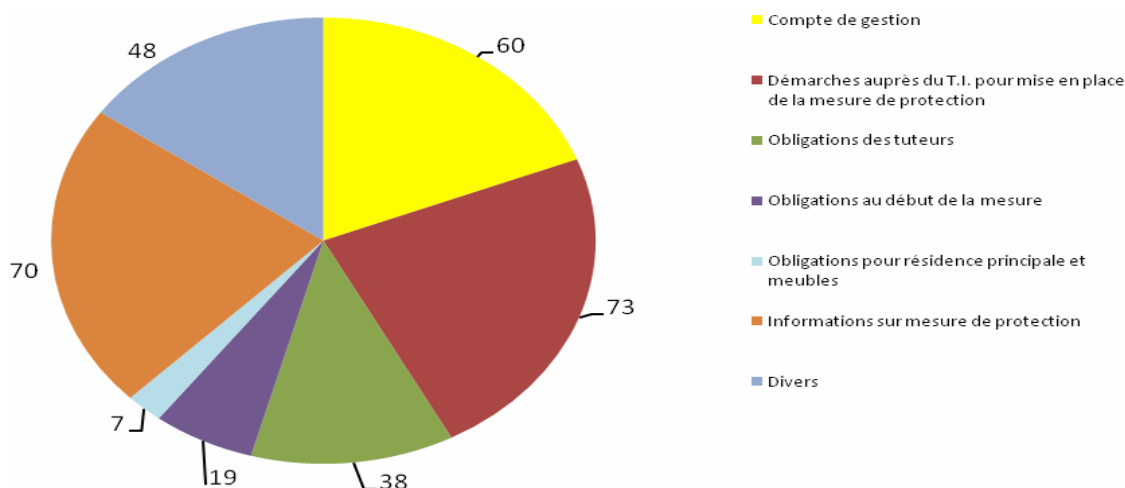
Les consultations gratuites U.D.A.F. – A.D.T en 2007 :



Orientation des personnes aux permanences par trimestre :



Les thèmes abordés avec les tuteurs familiaux en 2007 :



Les familles en charge d'une mesure de protection concernant un proche sont souvent démunies devant des questions d'ordre technique. Elles recherchent de l'information : la connaissance des textes légaux, les obligations des tuteurs, les droits et obligations de la personne vulnérable, la rédaction des comptes rendus de gestion. Le service d'aide aux tuteurs familiaux répond à ce besoin, il rassure les familles.

La réforme de la protection juridique des majeurs renforce le principe de la primauté familiale. Ce service s'inscrit pleinement dans cette démarche en aidant les familles à assurer la mission de protection d'un proche dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne.

Les permanences

Lundi après-midi

Jeudi matin

Jeudi après-midi

Vendredi matin

et le dernier samedi

matin de chaque mois

Centre social de Dinan

Centre social Jean Savidan à Lannion

Centre d'activité du Roudourou à Guingamp

Maison du temps libre à Saint-Brieuc



Service des tutelles

A- L'activité

La protection des personnes protégées prévue par la loi du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs définit et organise les mesures de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle et tutelle). Sous l'influence d'une évolution socio-économique marquée par le vieillissement de la population et l'importance des phénomènes de précarité et d'exclusion, la protection juridique des majeurs s'est écartée de sa finalité. Aussi, la loi du 5 mars 2007 n° 308, portant réforme de la protection juridique des majeurs, a distingué les mesures de protection juridique destinées aux personnes qui, n'ayant plus toutes leurs facultés personnelles, sont dans l'impossibilité d'agir dans la vie civile et les dispositifs d'aide et d'accompagnement social. Le texte vise également à améliorer la prise en charge des personnes vulnérables en étendant la protection à leur personne et non plus seulement à leur patrimoine.

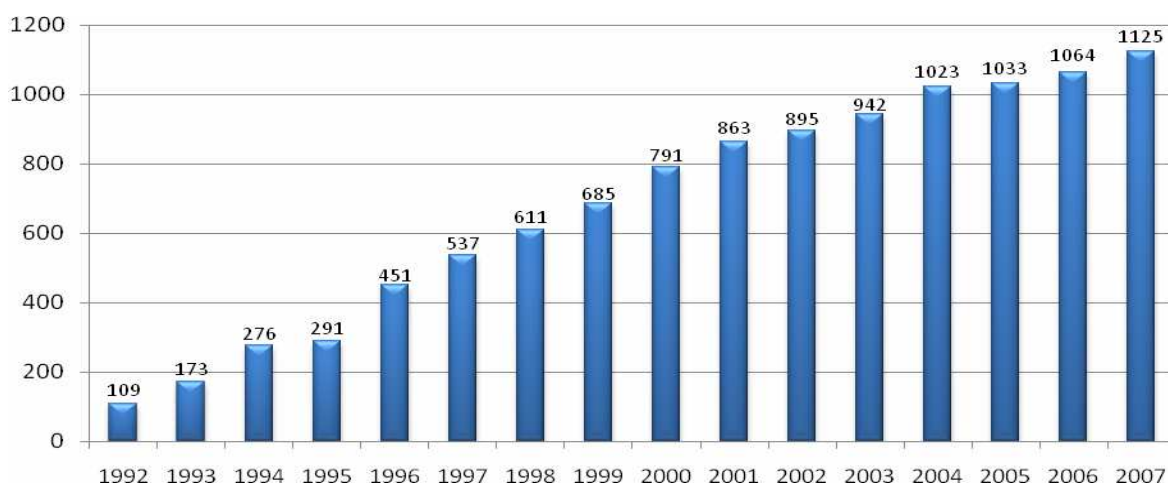
La loi reconnaît également à la personne le droit d'organiser elle-même sa protection future au travers d'un mandat de protection future. Cette loi sera pleinement applicable au 1^{er} janvier 2009.

Au 31 décembre 2007, la protection juridique des majeurs concerne 1 125 personnes à l'UDAF des Côtes d'Armor (hors sauvegarde de justice et mandat administrateur ad hoc). Ainsi, l'UDAF a accueilli, au cours de l'année, 188 nouveaux majeurs protégés et clôt 127 dossiers, soit 89 décès et 38 décharges (transferts et mainlevées).

Le domaine d'intervention et les actes à réaliser dans l'exercice d'un mandat de gestion sont différents selon le régime de protection, sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle.

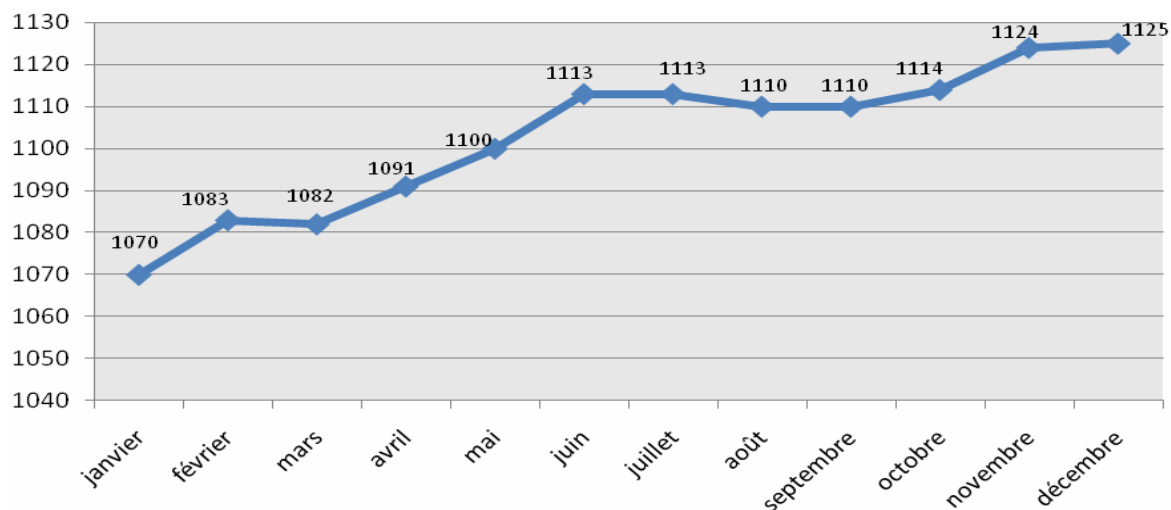
| La Sauvegarde de Justice | La Curatelle | La Tutelle |
|---|---|---|
| <p>C'est un régime de protection temporaire qui ne peut excéder une durée d'un an. Le juge des tutelles peut prononcer une mise sous sauvegarde de justice aux fins de protection immédiate du majeur. Cette décision n'est susceptible d'aucun recours. Elle permet au majeur de conserver sa capacité juridique et la libre gestion de ses intérêts patrimoniaux, le protège des actes qu'il aurait réalisés de manière inconsidérable.</p> <p>La sauvegarde de justice est relayée le cas échéant par une mesure de tutelle ou de curatelle.</p> | <p>Elle est ouverte lorsque, atteints d'altération des facultés mentales ou corporelles mais sans être hors d'état d'agir eux-mêmes, les majeurs ont besoin d'être conseillés ou contrôlés dans les actes de la vie civile. Le majeur sous curatelle est simplement assisté dans les actes de la vie civile. Il n'est pas représenté et conserve le droit de voter.</p> <p>Le majeur sous curatelle ne peut recevoir de capitaux ni en faire emploi sans l'assistance de son curateur. Le juge peut décider d'organiser une curatelle allégée ou une curatelle aggravée ou renforcée.</p> | <p>Le régime de la tutelle est ouvert dès lors que le majeur est atteint d'une altération de ses facultés mentales ou corporelles et qu'il a besoin d'être représenté d'une manière continue dans les actes de la vie civile. C'est la mesure la plus grave s'accompagnant des incapacités les plus étendues et en particulier la perte du droit de vote.</p> <p>Tout acte de disposition doit faire l'objet d'une requête et d'une autorisation auprès du juge des tutelles.</p> |

Evolution de l'activité de 1992 à 2007

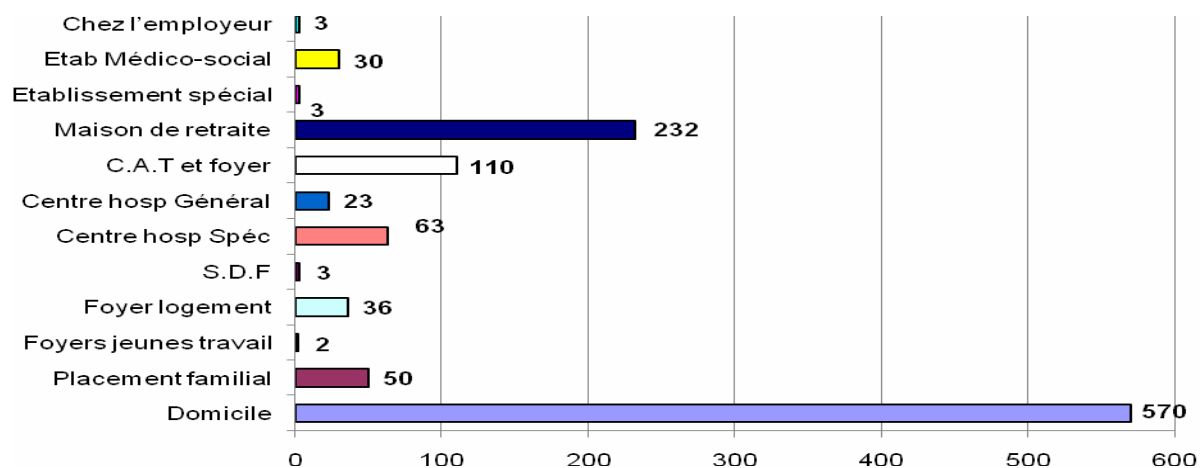


B- Statistiques service tutelles au 31 décembre 2007

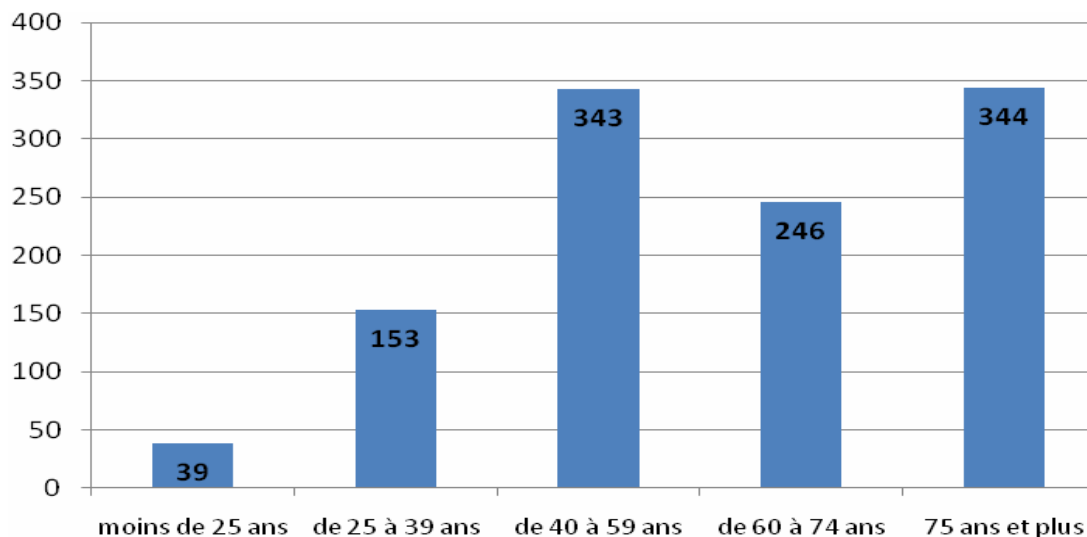
Evolution des mesures pour l'année 2007



Lieu de vie des personnes suivies hors mandat ad hoc et sauvegarde



L'âge des personnes suivies hors mandat ad hoc et sauvegarde



C- Gestion du patrimoine

Situation du patrimoine mobilier et immobilier au 31 décembre 2007

| Comptes/épargne/titres | | Biens immobiliers : 351 | |
|-------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| Nombre de majeurs | 1106 | Nombre de majeurs | 254 |
| Montant | 40 392 626,00 € | Montant estimé | 19 674 312,00 € |

D- Organisation du service

En début d'année, la DDASS est intervenue au sein du service de tutelle afin d'effectuer une évaluation de la place des usagers dans le cadre des mesures de protection des majeurs protégés. Il s'agissait d'une évaluation ayant comme finalité d'apprécier la manière dont l'association assure conventionnellement la mission de protection des majeurs qui lui est confiée depuis 1992 tout en visant à mieux connaître les modalités de fonctionnement et d'organisation de ce service. L'évaluation s'est déroulée le 30 janvier puis du 19 au 23 février 2007 (pendant cette période se sont déroulés 21 entretiens volontaires, semi-directifs auprès de délégués, de cadres et de personnels administratifs) dans les locaux de l'UDAF. Elle a fait l'objet d'un rapport avec des préconisations.

Au cours de l'année 2007, nous avons mis en application la charte de protection juridique des majeurs cosignée par l'Association Nationale des Juges d'Instance (ANJI) et le Groupe d'Etude des Services de Tutelles de l'Ouest (GESTO). La directrice de l'UDAF a assisté à l'Assemblée Nationale aux travaux préparatoires. La réforme de la protection juridique des majeurs étant ambitieuse, l'UDAF a commencé à s'y préparer. Depuis la loi du 5 mars 2007, les services tutélaires sont inscrits dans le champ des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ainsi, les salariés ont suivi à l'UDAF trois journées d'information sur la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale et celle du 5 mars 2007 portant réforme à la protection juridique des majeurs, les 14 mai, 18 septembre et 6 décembre 2007. Des formations sur la réforme de la protection des majeurs ont été proposées à l'IRTS à Rennes le 20 avril (4 stagiaires), l'INFA le 15 mai (4 stagiaires), l'UNAFOR le 29 juin (3 stagiaires) et à l'ENSP les 12 et 13 juin (3 stagiaires).

Afin de garantir l'exercice effectif des droits et libertés de la personne protégée, le mandataire judiciaire à la protection des majeurs remet à la personne protégée différents documents : la notice d'information à laquelle est annexée une charte des droits de la personne protégée, le règlement de fonctionnement, le document individuel de protection des majeurs et le projet de service. Les salariés se sont inscrits dans des groupes de travail pour l'élaboration de ces outils : la notice d'information (2 novembre et 20 décembre), le règlement de fonctionnement (25 octobre, 26 novembre et 10 décembre), le document individuel de protection des majeurs (30 octobre), le projet de service avec la réalisation d'une enquête sur les personnes suivies par notre service (9 et 21 octobre).

Cette étude, réalisée en octobre, porte sur 1 137 personnes. Voici une présentation des premiers résultats :

- Les personnes suivies par l'UDAF bénéficient principalement d'une mesure de curatelle renforcée (56%). La mesure de tutelle a été prononcée pour 37% des majeurs et la curatelle simple représente 5% de la population totale. La sauvegarde de justice et le mandat ad'hoc concernent respectivement 1% des mesures suivies par l'UDAF.
- Les personnes bénéficiant d'une mesure de protection sont essentiellement des hommes (56%). Cette répartition est variable en fonction de la nature de la mesure. Les personnes sous tutelle sont principalement des femmes (52%). La répartition par âge est hétérogène : 52 % de la population a plus de 60 ans et 18% est âgée entre 18 et 40 ans. Les moins de 30 ans représentent 7 %.
- Les personnes suivies vivent seules : 55% des personnes ayant une mesure de protection sont célibataires, 20% sont veuves et 15% sont divorcées. Elles n'ont pas d'enfants (62%).

- Les personnes sous mesure de protection perçoivent une pension de retraite (46%), l'allocation adulte handicapé (24%), une pension d'invalidité (10%), un salaire (8%), des prestations familiales (7%), des Assedics (3%), un revenu minimum d'insertion (1%) et une obligation alimentaire (1%).
- 50% des personnes suivies par l'UDAF vivent à domicile, 46% en établissement et 4% en famille d'accueil. Elles sont principalement locataires de leur logement (86%). 9% sont propriétaires et 5% logés à titre gratuit.

Cette étude sera affinée au cours de l'année 2008.

L'activité du service est diversifiée, cela implique pour les professionnels de passer rapidement d'un sujet à un autre. Il faut en même temps être garant d'une bonne gestion administrative et financière sans toutefois ne jamais oublier d'impliquer le majeur dans ses affaires. Les professionnels sont fréquemment amenés dans leur travail à résoudre les situations d'urgence. L'augmentation des publics en difficulté présentant parfois des troubles psychologiques conduit le délégué à la tutelle à être à l'origine de décisions importantes. Le délégué à la tutelle doit pouvoir remplir son rôle d'assistance ou de représentation complète suivant le type de mesure. Il doit être polyvalent et en capacité de prendre des initiatives rapides sur le plan de la prise en charge des personnes. Cette réactivité suppose de gérer au mieux le stress provoqué par certaines situations conflictuelles d'où l'aide apportée à ces professionnels par la mise en place d'une formation collective "appui technique et méthodologique" avec un psychologue.

E- Projets 2008

- Finaliser nos outils pour l'élaboration de notre dossier de demande d'agrément à la DRASS
- Mettre en place des permanences décentralisées sur le département pour être au plus près des personnes protégées, de leurs familles et des partenaires.
- Accentuer le partenariat avec les structures externes (hôpitaux, services du département, etc...)
- Rencontres avec les magistrats des différents tribunaux d'instance.
- Réaliser une enquête d'évaluation des mesures suivies par l'UDAF des personnes pouvant sortir du système judiciaire vers une mesure administrative (MASP ou MAJ).

Service juridique et patrimonial

Le délégué juridique et patrimonial intervient principalement dans trois domaines à savoir : dans le cadre des mandats de protection des majeurs, des mandats ad hoc et des dossiers de rétablissement personnel.

A- L'activité

➤ **Mandat de protection des majeurs**

Le délégué juridique et patrimonial a principalement un rôle d'information et d'assistance. Il est sollicité par les délégués à la tutelle afin d'étudier, d'analyser avec ceux-ci la situation juridique et patrimoniale exposée. Le délégué juridique et patrimonial doit alors : écouter l'exposé des faits, qualifier le problème de droit posé, informer, renseigner, orienter le délégué à la tutelle.

Durant l'année 2007 (du 1^{er} janvier au 31 décembre), **231** rendez-vous juridiques ont eu lieu.

Les différents thèmes abordés concernaient divers domaines : **droit des successions** (renonciation / acceptation de succession / contrat de révélation de succession), **droit de l'immobilier** (vente / achat de bien, vente en viager, baux locatifs, répartitions des charges entre usufruitiers et nue-propriétaires, logement insalubre, procédure d'expulsion, procédure recouvrement de loyers impayés), **droit rural** (baux ruraux, vente de parcelles de terre, calcul des droits à paiement unique, calcul de fermage), **droit de la famille** (pensions alimentaires, divorce, liquidation de communauté, garde d'enfant, reconnaissance de paternité), **droit pénal, surendettement, droit des sociétés** (liquidation d'EARL, adhésion de majeurs protégés dans une SCI)...

Statistiques année 2007 :

| Type de mesure Nature des interventions | Tutelle | Curatelle renforcée | Curatelle simple |
|---|---------|---------------------|------------------|
| Succession (acceptation pure et simple) | 10 | 11 | 2 |
| Renonciation à succession | 3 | - | - |
| Vente de maisons | 7 | 14 | - |
| Vente de parcelles de terre | 4 | 2 | 1 |
| Vente de garage | 1 | - | - |
| Audiences pour recours contre la mesure de protection | - | 4 | - |
| Audiences devant le Juge aux Affaires Familiales (obligation alimentaire) | 3 | 1 | - |
| Audiences correctionnelles | 1 | 2 | - |
| Audience devant le Juge des Tutelles pour conflit familial | 1 | - | - |
| Régularisation d'actes de liquidation de partage de communauté | - | 2 | - |
| Assignation résiliation de bail et procédure d'expulsion | - | 1 | - |
| Réalisation d'états des lieux et signature de baux locatifs | 3 | - | - |
| Signature d'un acte rectificatif suite à une erreur matériel | - | 1 | - |

➤ Prise en charge des Mandats ad hoc

L'UDAF est habilitée à exercer des mandats ad hoc aux fins d'assister des majeurs protégés et/ou des mineurs dans le cadre de procédures dès lors qu'il y a conflit d'intérêts entre l'un de ces derniers et son représentant légal. En 2007, l'UDAF s'est vu attribuer l'exercice de huit mandats ad hoc provenant des tribunaux de Loudéac (quatre mandats), Paimpol (deux mandats), Guingamp (deux mandats).

Statistiques année 2007 :

| Type de mesure Nature du mandat | Tutelle ad hoc | Curatelle ad hoc | Administration ad hoc (mineurs) |
|---|----------------|------------------|---------------------------------|
| Liquidation d'une indivision | - | 1 | - |
| Procédure devant le Tribunal Correctionnel pour agression | - | 1 | - |
| Vente de parcelles de terre | 1 | 1 | - |
| Placements de fonds | 1 | - | - |
| Procédure devant le Juge aux Affaires Familiales (obligation alimentaire) | 1 | | |
| Procédure devant le Juge aux Affaires Familiales (garde d'enfant) | | 1 | |
| Représentation dans le cadre d'une transaction immobilière | | 1 | 1 |

➤ Prise en charge des dossiers de rétablissement personnel

En 2007, l'UDAF s'est vu confier l'exercice de quatre mandats, provenant du Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc.

B- Les moyens mis en œuvre**➤ Participation à des groupes de travail**

Systématiquement, lorsque des difficultés se présentent dans un dossier, le chef de service fixe une date pour la mise en place d'un groupe de travail. Ce groupe se retrouve en salle de réunion et se constitue du chef de service, du délégué à la tutelle en charge du dossier et du délégué juridique et patrimonial. Tous les trois décident ensemble des orientations à prendre dans le dossier et se répartissent les tâches. En 2007, trente-quatre groupes de travail se sont mis en place.

➤ **Participation aux commissions d'aide à la prise de décision**

Certains dossiers relativement plus complexes sont orientés directement en CAPD (commission d'aide à la prise de décision). La commission a pour but d'apporter au délégué, confronté à des difficultés dans une situation, une réponse concertée et rapide que chaque membre de la commission approuve. Le délégué reste responsable du dossier, de sa mise en œuvre et des recherches à effectuer. Il bénéficie du soutien de la commission face à des décisions difficiles à prendre et parfois lourdes de conséquence. La commission est composée d'un cadre, de deux délégués à la tutelle fixes, du délégué juridique et patrimonial et du délégué à la tutelle en charge du dossier. En 2007, douze commissions d'aide à la prise de décision se sont mises en place.

➤ **Formations ponctuelles**

Durant l'année 2007, le délégué juridique et patrimonial a eu l'occasion d'assister à des formations, et journées d'étude :

- 27/04/2007 : journée d'étude - UBO BREST - La protection des intérêts patrimoniaux de la personne vulnérable : les instruments d'anticipation.
- 12 et 13/06/07 : journées d'étude - ENSP RENNES - La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs : contours et enjeux pour les acteurs de la protection.
- 19, 20 et 21/06/07 : Assemblée Générale du GESTO - LAVAL.
- 5 et 6/11/07, 3 et 4/12/07 : Formation CMB - Siège CMB Brésillet - Epargne assurance / Epargne bancaire / Environnement fiscal du particulier / Régimes Matrimoniaux / Successions.

C- Les objectifs 2008

- Création d'un fichier documentation juridique accessible à tous les délégués à la tutelle
- Sensibiliser l'équipe des délégués à la tutelle par rapport à la réforme de la loi sur la protection juridique des majeurs.

Service comptabilité

Ce service sous la responsabilité d'un chef comptable est composé de 6 personnes.

A- Gestion des comptes de fonctionnement

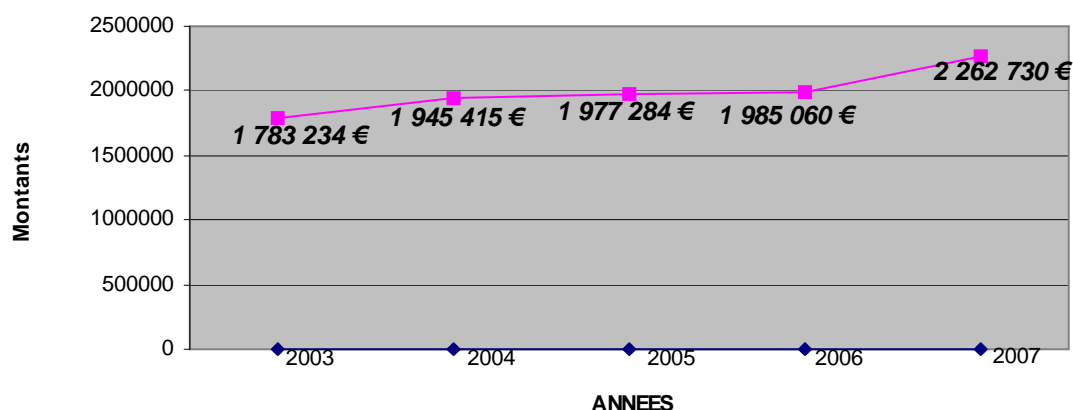
Ces comptes retracent les charges pour le fonctionnement des différents services de l'UDAF :

- L'institution - action familiale (y compris le secrétariat de la médaille de la famille, l'accompagnement budgétaire)
- La tutelle aux majeurs protégés
- Le service d'aide aux tuteurs familiaux
- Le service médiation – gens du voyage

Tableau des masses financières par service

| Services/Années | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Institution – action familiale | 377 874 € | 328 214 € | 343 773 € | 328 487 € | 346 480 € |
| Service tutelles | 1 260 161 € | 1 463 794 € | 1 479 366 € | 1 577 406 € | 1 841 825 € |
| Service d'aide aux tuteurs familiaux | 24 174 € | 25 480 € | 18 515 € | 20 246 € | 20 248 € |
| Service médiation – gens du voyage | 51 465 € | 53 722 € | 59 600 € | 57 900 € | 54 177 € |
| Total institution et services | 1 783 234 € | 1 945 415 € | 1 977 284 € | 1 985 060 € | 2 262 730 € |

Evolution globale de l'exploitation



L'ensemble de ces comptes de résultat et leurs évolutions sont la résultante d'une activité globale en augmentation régulière.

Entre l'année 2003 et l'année 2007, l'UDAF a connu une augmentation de son chiffre d'affaire de 480 496 €, soit une progression de 26,89%.

B- Gestion des comptes des majeurs

Au 31 décembre 2007, l'UDAF a enregistré 129 166 écritures comptables dont 36 921 recettes pour un montant global de 19,05 millions d'euros.

Nous utilisons dorénavant exclusivement les comptes individuels des majeurs protégés et n'avons plus à faire de recherche sur l'identification des recettes qui arrivent directement sur le compte du majeur.

C- Contrôle interne

Toutes ces masses financières importantes obligent à des contrôles réguliers. Ces contrôles se font de plusieurs manières :

- La consultation régulière de tous les comptes tutélaires et financiers par les délégués à la tutelle, l'encadrement.
- Les comptes-rendus de gestion détaillés et consolidés adressés aux greffiers et juges.
- Le contrôle par la comptabilité lors des saisies en rapprochant les dépenses avec les noms inscrits sur les pièces comptables, la signature du délégué engageant la dépense.
- Les opérations sont uniquement effectuées par la comptabilité (principe de séparation des pouvoirs).

D- Contrôle externe

- Le commissaire aux comptes vérifie les bilans, les comptes d'exploitation et les budgets. Cette intervention est finalisée par un rapport de certification et d'arrêté des comptes approuvés par l'Assemblée Générale.
- Le commissaire aux comptes contrôle par sondage les dossiers des majeurs protégés.

Démarche qualité

La démarche qualité consiste à mettre en place un système de management de la qualité conforme à une norme ISO. L'objectif est d'aboutir à une harmonisation et une rationalisation des pratiques. La démarche qualité suppose de mobiliser l'ensemble du personnel sur un projet dynamisant. A cette occasion, les méthodes de travail et d'organisation sont reconsidérées, en réexaminant les procédures existantes, dans le but d'ajuster les différentes pratiques et de corriger les dérives qui ont pu naître au fil du temps.

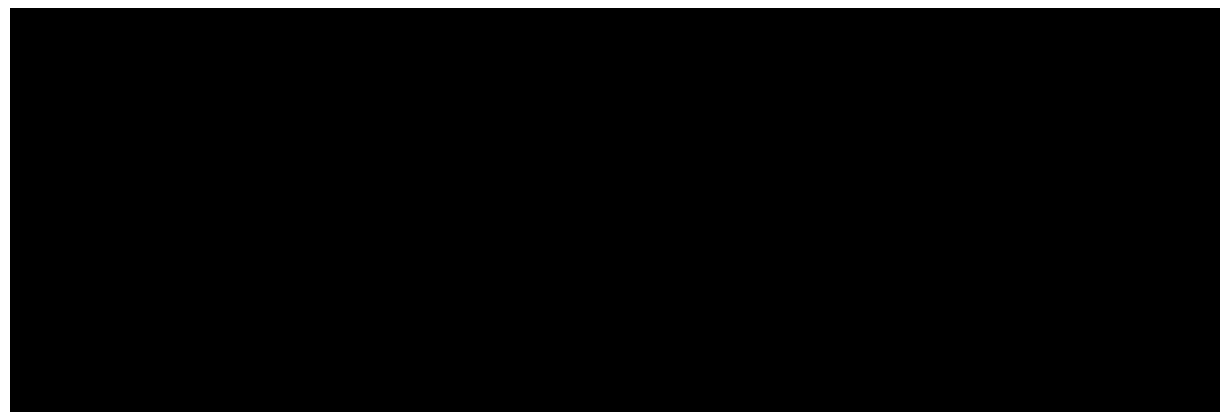
En 2007, le guide des procédures administratives a été actualisé. Différents groupes de travail se sont constitués sur la fonction employeur avec pour objectif l'écriture d'un guide, la rédaction d'un annuaire des organismes, l'informatisation du dossier des personnes protégées, l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées, la notice d'information, le règlement de fonctionnement, le document individuel de protection de majeurs. En 2008, nous poursuivrons nos travaux.

Une commission d'aide à la prise de décision a été mise en place afin d'apporter aux délégués, confrontés à des difficultés dans une situation, une réponse concertée et rapide. Elle se réunit, à leur demande, une fois par semaine le mardi matin.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2007, 48 salariés

Répartition par âge et sexe



Répartition par catégorie et sexe

| | hommes | femmes | total |
|----------|--------|--------|-------|
| Cadres | 2 | 3 | 5 |
| Employés | 4 | 39 | 43 |
| Total | 6 | 42 | 48 |

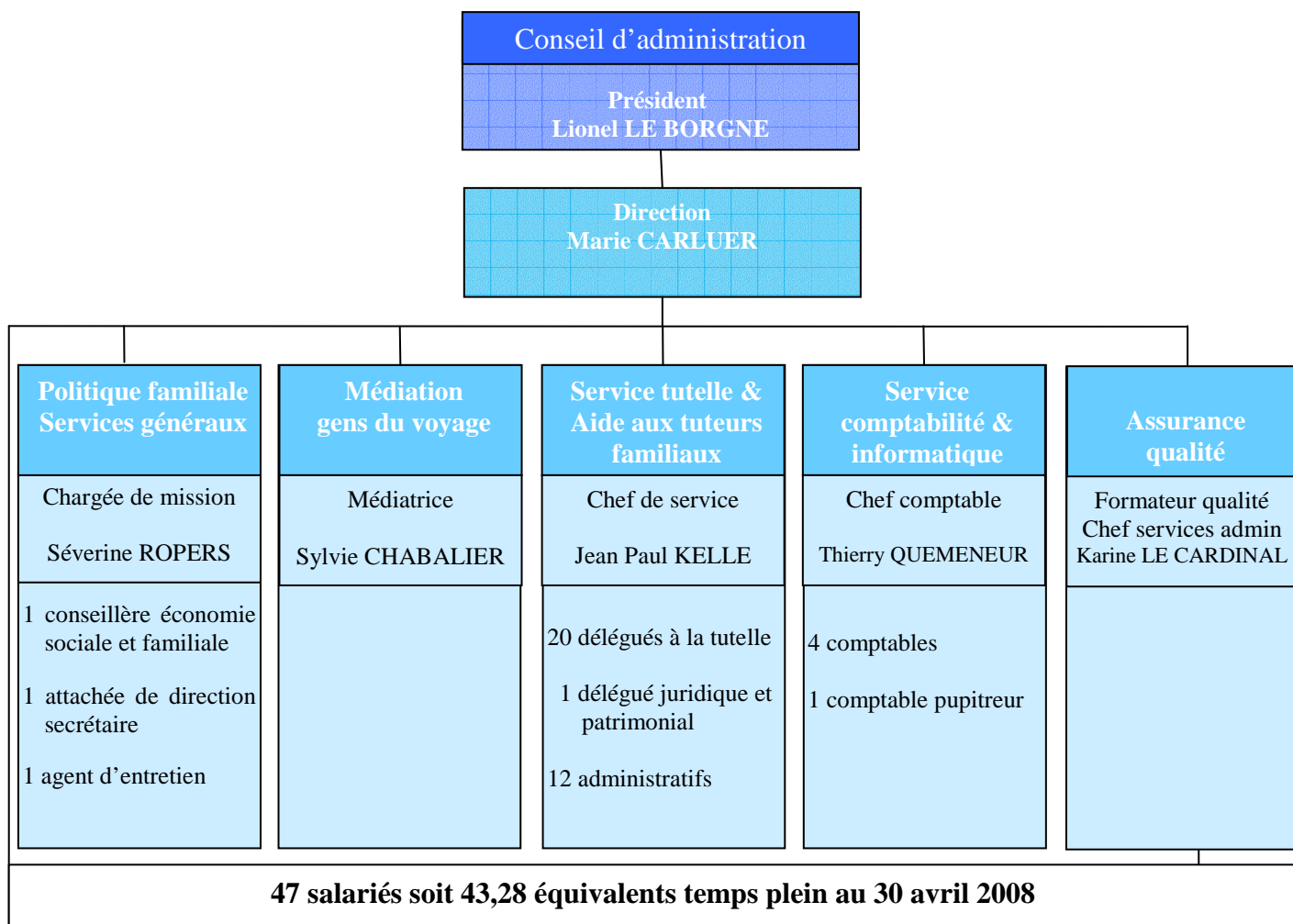
Répartition par métier et par sexe

| | Hommes | Femmes | Total |
|---|--------|--------|-------|
| Agent d'entretien | 0 | 1 | 1 |
| Agents administratifs secrétaires/comptables | 2 | 19 | 21 |
| Délégués à la tutelle/ conseiller ESF | 2 | 19 | 21 |
| Cadres | 2 | 3 | 5 |
| Total | 6 | 42 | 48 |

Commissaire aux comptes Titulaire : Jean Pierre LE THENO

Suppléant : Eva LE THENO née SERMANSON

Organigramme de l'UDAF des Côtes d'Armor au 30 avril 2008



Conclusion

Je dirais que l'UDAF est à l'image de la nature et son Conseil d'Administration à l'image de l'agriculteur, qui aux rythmes des saisons, défriche, laboure, enrichit, ensemence et récolte plus ou moins bien en fonction des intempéries et des aléas du climat ambiant, mais dans tous les cas, il peut être fier de son travail.

Tous les ans, à l'UDAF, nous recommençons le cycle de l'agriculteur, nous partons sur des landes, et en faisons parfois des terres cultivables. Quelques fois seuls face aux intempéries, mais toujours plein de courage, d'idées, d'actions qui vont dans le sens d'un mieux être des familles.

Je voudrais remercier le Conseil d'Administration, le Bureau, pour leur soutien et leur confiance au président et la directrice Mme Carluer. Nous avons maintenu le sillon, malgré les roches, dans une période pas facile, d'action en justice, mais dans cette tourmente, nous avons tenu bon et garanti me semble-t-il la pérennité y compris financière de l'institution, les emplois des salariés et la crédibilité auprès de nos partenaires de l'UDAF 22 qui, nous le voyons en 2008, renouvellent tous leur partenariat avec nous.

La présidence est une charge lourde, prenante mais enrichissante, il faut se former en permanence y compris en médico social, juridique... moi qui faisait circuler des trains !! Bientôt, il faudra un bac + 6 pour être président bénévole, mais je suis secondé par une personne de qualité Mme Carluer, avec elle je sais que le travail sera fait et bien fait en toute confiance et transparence. Remercier l'équipe de cadres, Karine, Thierry, Jean Paul et notre chargée de mission Séverine, pour le sérieux et leur conscience professionnelle. A tout le personnel de l'UDAF, secrétaires, comptables, personnel administratif d'accueil, délégués à la tutelle, personne de service pour leur travail. Chacun oeuvrant au quotidien pour le mieux être des familles du département.

Un dernier remerciement à trois personnes qui quittent le Conseil d'Administration de l'UDAF, il s'agit d'Yvette et Jacques LE BRETON de l'association des Familles Maritimes, et d'Yvonne LE CORFEC de la Confédération Syndicale des Familles. Ils ont beaucoup donné pour les familles, à notre tour de les remercier à notre façon.

Merci à toutes et à tous.

**Le Président,
Lionel LE BORGNE**

Sigles

| | |
|--------------|--|
| A.D.M.R. | : Association du Service à Domicile |
| A.D.T. | : Association Départementale des Tutelles |
| A.F.C. | : Associations Familiales Catholiques |
| A.F.D. | : Association Familiale Départementale |
| A.F.I.C.A | : Association des Familles Internautes des Côtes d'Armor |
| A.F.M. | : Associations Familiales Maritimes |
| A.F.P.E. | : Association pour les Formations aux Professions Educatives |
| A.P.F. | : Association des Paralysés de France |
| ADAPEI | : Association des Parents d'Enfants Inadaptés |
| APEDYS | : Association des Parents d'Enfants Dyslexiques |
| C.C.A.S. | : Centre Communal d'Action Sociale |
| C.I.A.S. | : Centre Intercommunal d'Action Sociale |
| C.S.F. | : Confédération Syndicale des Familles |
| F.C.P.E. | : Fédération de Conseils des Parents d'Elèves |
| F.M.H. | : Fédération des Malades et Handicapés |
| F.R. | : Familles Rurales |
| GESTO | : Groupement d'Etude des Services Tutélaires de l'Ouest |
| I.U.F.M. | : Institut Universitaire de Formation des Maîtres |
| M.A.J. | : Mesure d'Accompagnement Judiciaire |
| M.A.P.A. | : Maison d'Accueil pour Personnes Agées |
| M.A.P.A.D. | : Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes |
| M.A.P.S. | : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé |
| M.F.R. | : Maison Familiale Rurale |
| S.D.F. | : Sans Domicile Fixe |
| T.P.S. | : Tutelle aux Prestations Sociales |
| T.P.S.A. | : Tutelle aux Prestations Sociales Adultes |
| T.P.S.E. | : Tutelle aux Prestations Sociales Enfants |
| U.F.A.L. | : Union des Familles Laïques |
| U.N.A.F. | : Union Nationale des Associations Familiales |
| U.N.A.F.A.M. | : Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques |
| U.R.A.F. | : Union Régionale des Associations Familiales |